

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

30 MARS 2017 à 21 heures

La séance est ouverte à 21h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

- Il est fait appel des membres présents pas Stéphane CELESTIN.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. CHARRIEAU à Mme LEMMET Mme COVI-HOUEMAVO à M.OLLIVRY
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. SENANT M. FOUQUET à Mme LAJEUNIE
Mme PHAM-PINGAL à M. HUBERT Mme BERTHIER à Mme BETOUATI
Mme BENOIT à M.CELESTIN

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2017.

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu...

M. FEUILLADE : Lors de la première réunion tout à l'heure, il y avait un certain nombre de vos collègues qui étaient en retard, et ils sont toujours en retard, c'est juste pour dire qu'il ne faut pas les compter dans les votes de tout à l'heure.

M. le Maire : Oui, Pascal Colin, Saïd Aït-Ouaraz et Camille Le Bris.

M. FEUILLADE : C'est juste une remarque.

M. le Maire : Oui, deux personnes sont à retirer du total. Vous avez raison, c'est une très bonne remarque, je vous remercie.

Vous avez reçu le compte rendu, avez-vous des remarques ?

M. FEUILLADE : Oui, une remarque que j'ai faite à plusieurs reprises déjà à vos services pour avoir un correctif : en effet le compte-rendu qui nous est proposé ne reprend pas l'intégralité des propos qui ont été tenus dans le conseil municipal, et notamment des propos concernant le bureau de poste de La Fontaine transféré chez Le Petit Tang, ce sont des propos de vous, Monsieur le Maire, qui ont disparu et ce n'est certainement pas un hasard, vous disiez : « Les chinois travaillent tard le soir, ils ne sont pas forcément, eux, respectueux des règles qui limitent le travail en France ». Si l'on peut comprendre, M. le Maire, que parfois dans les débats les uns et les autres on puisse dérapier, là on considère que ce n'est pas un simple dérapage. Ces propos, M. le Maire, sont diffamatoires à l'égard de la communauté chinoise et relèvent pratiquement de propos qui pourraient être qualifiés par certains de racistes. Et je sais bien que ce n'est pas votre cas.

Par contre, les enlever subrepticement du compte rendu, je trouve que c'est plus que maladroit. On fait ça, tant pis, on a fait une bêtise, hop on la « fout » sous le tapis et on fait comme si ça ne se voyait pas ! Je pense qu'au minimum vous auriez dû faire et vous devriez faire des excuses à la communauté chinoise que vous avez blessée, et d'autre part je pense que vous devriez réintégrer ces propos puisque vous les avez tenus, ou demander comme vous le faites parfois si on a une correction à faire, et vous la faites.

M. le Maire : Ces propos étaient of record et n'étaient pas destinés à être imprimés.

M. FEUILLADE : Monsieur, ils ne seront pas imprimés, ils sont par contre sur le site, sur vidéo, à la troisième heure, 24ème minute et 5ème seconde.

M. le Maire : Ils ne seront pas imprimés.

M. FEUILLADE : Ils sont toujours sur le site.

M. le Maire : Ils ne seront pas imprimés, c'est tout. Il y a d'autres observations sur le compte rendu ? D'abord je signale, M. Feuillade, que l'on ne peut intervenir que sur ses propres propos et pas sur ceux des autres.

M. FEUILLADE : Eh bien vous voyez, je le ferai quand même !

M. le Maire : Eh bien vous avez tort.

M. FEUILLADE : Je l'ai même écrit, je vais même les publier.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme DELPECH : Moi j'aurais une intervention sur l'ordre du jour : Je trouve que c'est scandaleux d'avoir présenté le point 5 qui concerne une augmentation de tarifs alors que la brochure est sortie pour les séjours d'été et c'est une insulte à l'opposition.

M. le Maire : Madame, arrêtez avec vos insultes ! C'est dans le compte-rendu, ici ?

Mme DELPECH : Non, je vous parle de l'ordre du jour de maintenant.

M. le Maire : On est sur le compte rendu ! Le sujet, c'est le compte-rendu.

Mme DELPECH : Mais on a fini, non ?

M. le Maire : Mais non. On est sur le compte-rendu. Donc sur le compte-rendu vous n'avez pas d'observation ?

- LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Mme HAGEL : M. le Maire, moi je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure : commencer à 20h un conseil municipal de 40 points, avec le compte administratif et le budget, je trouve c'est se moquer des citoyens

pour lesquels nous travaillons et c'est aussi se moquer d'une partie des élus parce que j'ai fait un petit test : dans toutes les villes du 92, les conseils municipaux commencent à 18h, 18h30, 19h, nous sommes la seule ville qui commence à 20h. Point à la ligne.

Donc on ne posera qu'une question sur l'intersession : c'est sur les points 15 et 18 qui sont ensemble de fait. C'est l'adoption d'une convention de mise à disposition gratuite pour le point 15 d'un local du Point d'accès au droit au profit de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse moyennant un remboursement annuel ; et au point 18 ce n'est pas la Caisse d'Assurance Vieillesse, c'est la CPAM, mais c'est aussi une caisse d'assurance vieillesse ... c'est la même chose malgré tout, et là c'est une mise à disposition gratuite. Alors on aimerait savoir pourquoi d'un côté c'est une mise à disposition où l'on paie les charges, et pourquoi de l'autre côté c'est gratuit.

Et on voudrait aussi profiter de l'occasion pour dire que les Antoniens sont dans un désarroi total par rapport à la disparition de la CPAM d'Antony ; et quand ils ont des situations compliquées, je ne dis pas pour des gestions courantes mais pour des situations compliquées, c'est extrêmement difficile de rencontrer quelqu'un, d'avoir un rendez-vous. Et je pense que la mairie devrait faire quelque chose auprès de la CPAM de manière à ce que ces Antoniens soient moins en difficulté lorsqu'ils ont à régler des problèmes les concernant. Et ça concerne des Antoniens de tous quartiers et tous milieux ; c'est vraiment catastrophique pour ces gens.

M. le Maire : Madame Hagel, vous devriez savoir que nous avons inauguré il y a quelques mois une Maison des services au public. Donc les Antoniens qui ont des difficultés avec la CPAM, c'est le rôle de cette maison, de les accueillir, de répondre aux questions des Antoniens qui ont des difficultés avec la CPAM ou avec d'autres institutions.

Mme HAGEL : Eh bien non justement.

M. le Maire : C'est votre avis.

Mme HAGEL : Ecoutez, à la Maison des services publics, ils ont affaire à une personne qui peut leur donner des renseignements d'ordres généraux mais qui ne peut absolument pas aller sur le site de la CPAM et donner des informations en tant que CPAM. Cela n'a rien à voir. C'est un démarrage, c'est une ouverture, mais ce n'est absolument pas une manière de régler les problèmes. Et franchement le PIMMS, la Maison des services publics fait un gros boulot, il est fondamental après la disparition des services publics d'Antony et il est d'autant plus fondamental qu'il faut quand même rappeler que c'est un service, que c'est une structure privée, subventionnée par l'Etat, la CAF ...

M. le Maire : Privé, le PIMMS ? Mais non !

Mme HAGEL : Oui, c'est un service privé.

M. le Maire : Le PIMMS est une association qui émane de tous les services publics, la RATP, la SNCF, etc...

Mme HAGEL : Oui, c'est une association qui est subventionnée.

M. le Maire : Ce n'est pas un service privé. Non, le privé, ce n'est pas ça.

Mme HAGEL : Oui, elle n'est pas à but lucratif.

M. le Maire : Non, Madame Hagel, vous dites n'importe quoi !
Question suivante.

Mme HAGEL : Elle n'est pas à but lucratif.

M. le Maire : Question suivante.

Mme HAGEL : Vous n'avez pas répondu.

M. le Maire : Non. Je n'ai pas répondu.

M. FEUILLADE : Sur la 45 et la 53 concernant le paiement d'avocats pour les recours contre la suppression du passage à niveau, je voulais juste savoir où ça en était, si l'on pouvait avoir des informations,

on paie des avocats, donc où en sont ces contentieux ? Il y avait un référé...

M. le Maire : Le référé a été rejeté, pour le reste l'affaire suit son cours.

M. FEUILLADE : C'est toujours en cours, ça dure ...

M. le Maire : Cela risque de durer un moment.

M. FEUILLADE : Plus ça dure, mieux c'est !

M. le Maire : Oui

M. RUFAT : Oui, sur ce dossier, on est satisfait que la justice aille lentement.

Il y a deux décisions aussi qui vont ensemble : c'est la numéro 7 et la numéro 40. Ce sont toutes les deux des conventions avec l'US Métro ; l'une est gratuite et l'autre est payante.

M. le Maire : Payante ?

M. RUFAT : Oui, je crois. Il y en a une avec 1.020 € et l'autre c'est gracieux.

M. le Maire : La 40, il s'agit de la location par la ville au profit de l'association « Vivre à la Fontaine Saint-Exupéry ». Vous voyez que l'on paie des locaux extérieurs pour des associations Antoniennes, c'est pour leur permettre de continuer à faire du sport malgré la fermeture provisoire du gymnase La Fontaine.

L'autre, c'est un peu compliqué : la Ville avait négocié pour le club de rugby d'Antony la prise en charge du terrain de l'US Métro ; maintenant elle n'a plus besoin puisque le club d'Antony va maintenant jouer à la Grenouillère et là il paie, enfin c'est la Ville qui paie pour le club de rugby ; et du coup le club de rugby s'est entendu avec un club qui s'appelle Central Parc, un club extérieur, qui a repris les créneaux à l'US Métro. La ville loue ces créneaux gratuitement pour le compte de ce club.

M. RUFAT : J'avais une autre question concernant la 51, la 52 et la 64 concernant les primes d'assurance qui augmentent de manière importante. Il y a 150.000 et 250.000 €. Et donc si j'ai bien entendu, il y a une augmentation de la sinistralité des véhicules.

M. le Maire : Des véhicules, oui.

M. RUFAT : Donc qui devrait être importante vu l'augmentation...

M. le Maire : Oui, il y a une forte augmentation de la sinistralité des véhicules.

M. RUFAT : Et donc on mène une politique pour la prévention de la sinistralité ?

M. le Maire : On essaie mais ... On essaie. Je ne veux pas dire du mal car Monsieur Feuillade me le reprocherait. Je ne dirai pas que les chauffeurs sont des chauffards, il n'en est pas question, néanmoins il y a une hausse très forte de la sinistralité des véhicules automobiles de la Ville.

M. RUFAT : Oui, parce que 250.000 €, c'est quelque chose !

M. le Maire : Oui, c'est important. Je ne vous souhaite pas de subir cette hausse.

M. RUFAT : Donc la stabilité des frais est d'autant plus louable.

M. le Maire : Oui. Malgré ça, on arrive encore à faire baisser les frais, vous avez vu !

M. RUFAT : Exactement.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions prises pendant l'intersession ? S'il n'y en a pas, on passe au point suivant qui est la liste des DIA.

- LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES LA COMMUNE N'A PAS EXERCE SON DROIT DE PREEMPTION.

M. le Maire : Alors on les a reçues mais on ne les a pas signées parce que comme vous le savez peut-être, la Ville n'a pas encore le droit de préemption. Enfin si, la Ville a de nouveau le droit de préemption mais pas moi, pas encore. Donc je ne peux pas signer mais dans quelques minutes je pense que vous allez le voter, et donc je vais pouvoir commencer à les signer.

Il y a une liste de décisions que je n'ai pas signées mais que je vais prendre dès demain grâce à vous. ... puisque vous allez voter pour me déléguer la signature.

Mme CHARRIER : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je voudrais faire une remarque à propos de la page 30 : il s'agit de la vente pour démolition d'un pavillon situé au 122 de l'avenue Aristide Briand. Ce pavillon date des années 20, c'est un pavillon en meulière traditionnelle avec de belles fresques plutôt Art Nouveau. Il s'agit donc de la destruction programmée du patrimoine Antonien dont ne subsistera bientôt plus rien car pavillon après pavillon, toutes les constructions anciennes remarquables disparaissent de notre ville pour laisser place à l'uniformité consternante des constructions franco-suisse et consorts dont je ne pense pas que dans une centaine d'années elles figureront dans le patrimoine. Qu'on laisse faire est regrettable et consternant. Merci.

M. le Maire : En l'occurrence ce n'est pas la Franco-Suisse, c'est Foncier Construction. Vous me direz que ça ne vaut guère mieux...

Mme CHARRIER : J'ai dit « consorts », je ne visais pas que la Franco-Suisse, je visais ce type de construction !

M. le Maire : Oui mais écoutez, il faut quand même loger, vous n'êtes pas contre le fait de loger les habitants ? Je crois savoir quand même que le Parti Socialiste notamment est très soucieux de densifier.

Mme CHARRIER : Absolument.

M. le Maire : En l'occurrence, je regrette pour ce pavillon mais il est mal situé, il est situé au bord de la RD 920, ce qui est la zone à construire. Nous avons des zones pavillonnaires à Antony qui recouvrent les deux tiers de la surface de la ville, et là, les pavillons sont protégés.

Mme CHARRIER : Pas rue Gabriel Péri, Monsieur le Maire. Attendez, ils étaient beaux les pavillons là, hein !

M. le Maire : Mais attendez, la rue Gabriel Péri, ce n'est pas la zone pavillonnaire. Le côté du marché, c'est la zone centre-ville, il faut le savoir. Et tous les endroits où l'on construit aujourd'hui, c'est la zone centre-ville ou la zone RD 920. Les pavillons remarquables qui se trouvent sur la zone pavillonnaire, eux, n'ont pas de raison d'être démolis pour y construire des immeubles. Les propriétaires peuvent décider de les démolir pour convenance personnelle mais pas pour construire des immeubles. Cela, c'est sûr.

Mme HAGEL : Ils ne peuvent pas construire de grands immeubles mais des petits, oui.

M. le Maire : Non, même pas ...

Mme HAGEL : On voit bien, dans les zones pavillonnaires, il y a des petits ...

M. le Maire : Non, en bordure seulement.

Mme HAGEL : Si !

M. le Maire : Pas à l'intérieur.... malgré la loi ALUR qui nous pousse pourtant à le faire.

Mme HAGEL : La loi ALUR n'est plus la loi ALUR.

M. le Maire : La loi Duflot !

Mme HAGEL : Comme l'a dit très bien M. Médan, elle a été détricotée, elle ne sert plus à rien. C'était une cohérence d'ensemble, la loi ALUR ; à partir du moment où on a pris 10%, ça ne veut plus rien dire, plus rien dire !

M. le Maire : En tout cas la densification reste à l'ordre du jour et on doit y résister. J'espère que vous allez nous aider à résister.

Mme HAGEL : Dans certains endroits on doit résister.

M. le Maire : Il faut résister à la densification de la loi ALUR et de ses successeurs.

Mme HAGEL : C'est-à-dire construire à certains endroits, conserver le pavillonnaire, et penser à construire et à installer des espaces verts. Voilà ce qu'on doit faire.

M. le Maire : En matière d'espaces verts, franchement je ne vois pas ce que vous avez à nous reprocher.

Mme HAGEL : On peut toujours en faire plus.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, page 38, ça va un peu à l'encontre de ce que vous dites puisque c'est Avenue du Bois de Verrière, en pleine zone pavillonnaire, il y a là un ensemble immobilier de 9 logements, des appartements et des maisons de ville, qui s'inscrit à la place de pavillons. Donc là, on n'est pas dans la protection du pavillon classique Antonien, on est dans l'uniformité du bâti qui se fait.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Si, c'est une opération immobilière ...

M. le Maire : Ce sont des maisons de ville

M. RUFAT : Ce sont des maisons de ville côte à côte, mitoyennes, ça densifie...

M. le Maire : C'est comme en face, rue des Champs, ce sont des maisons de ville, ce ne sont pas des immeubles.

M. RUFAT : Avenue Guillebaud aussi

M. le Maire : Les promoteurs auraient aimé des immeubles selon la loi Duflot, nous le leur avons interdit. Nous les avons autorisés en revanche à construire des maisons de ville.

M. RUFAT : Mais des maisons de ville, ça fera un front bâti continu. Donc ce n'est plus du pavillonnaire

M. le Maire : Oui mais ce sont des maisons de ville. Cela aurait pu être des immeubles ; on aurait suivi la loi ALUR, on faisait des immeubles.

M. RUFAT : Mais non !

M. le Maire : Mais si, c'est vrai.

Mme HAGEL : Mais non, vous racontez n'importe quoi !

M. le Maire : Madame Hagel, je ne vous permets pas de me dire cela !

M. MARTIN : Je voudrais préciser que sur cet emplacement, nous avons refusé à plusieurs reprises des permis qui étaient justement des propositions de constructions d'immeubles, de petits immeubles. Nous les avons refusés. Ce permis-là, c'est effectivement un ensemble de maisons de ville et donc qui est complètement conforme non seulement au PLU mais à notre politique.

M. RUFAT : C'est bien ce que nous disons depuis le début : vous avez accepté, avec votre PLU, de densifier une partie des quartiers pavillonnaires ...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : On n'est pas opposé, on dit simplement qu'il y a un double langage.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Vous défendez les quartiers pavillonnaires et en définitive, avec le PLU que vous avez voté, il est possible de construire cet ensemble-là qui s'appelle des maisons de ville, mais en réalité ce sont des bâtiments côte à côte.

M. le Maire : Monsieur Rufat, sur un même terrain, au lieu de faire 22 logements, on en fait 6. Il faut quand même en avoir conscience.

Quand on vote le SDRIF qui demande de densifier fortement, il ne serait quand même pas très judicieux de nous reprocher d'autoriser des maisons de ville... c'est l'hôpital qui se fout de la charité !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc nous passons maintenant à l'ordre du jour et avant d'entrer dans l'ordre du jour je vous propose, mes chers collègues, de répondre à la question écrite de M. Meunier au nom du groupe Antony Bleu Marine.

M. Meunier m'écrit : « *Monsieur le Maire, l'Etat a ouvert sur Antony rue Maurice Ravel, dans les anciens entrepôts d'Universal, un centre d'accueil et d'orientation qui hébergera 296 migrants, -pas un de plus- au total sur une année, essentiellement des hommes. Une implantation qui est située dans une zone d'activité en friche excentrée et à proximité de zones pavillonnaires. Un tract anonyme s'en est du reste fait l'écho, tract dont le Front National n'est ni l'auteur ni le diffuseur.*

Alors que de plus en plus d'Antoniens sont victimes de la crise et de la précarité, que près de 1.000 d'entre eux sont dans l'attente de l'attribution d'un logement social, la Ville d'Antony n'a ni les capacités ni les moyens d'accueillir des migrants sur son territoire.

Un accueil qui de plus, et ce alors que les quartiers des Morins et de Guillebaud situés à proximité du futur centre d'accueil et d'orientation sont confrontés à des problèmes d'insécurité grandissante, ne pourra que poser des problèmes à terme.

Parmi ces migrants, combien d'islamistes radicaux ? L'implantation d'un centre d'accueil et d'orientation pour migrants sur Antony ne pourra donc qu'attiser et favoriser les tensions communautaristes au sein de notre ville. Vous aviez la possibilité de ne pas accepter la demande de l'Etat d'accueillir un centre d'accueil et d'orientation pour migrants, à l'exemple d'autres maires républicains du sud des Hauts-de-Seine, il en va de votre responsabilité d'avoir accepté.

Monsieur le Maire, sur un sujet aussi essentiel et aussi déterminant que celui-ci, pourquoi ne pas avoir consulté les Antoniens ? Pourquoi ne pas avoir organisé une réunion publique sur ce sujet ? La démocratie locale ne peut se résumer à concerter les habitants lorsqu'il s'agit de refaire une rue. »

Voilà ma réponse : « Monsieur Meunier, je vous ai connu plus accueillant. Le 10 septembre 2015, en pleine crise des migrants, vous m'avez écrit une lettre où vous m'encouragez à en accueillir. Vous écriviez : *« Face à ce que l'on appelle aujourd'hui le drame des migrants, en réalité le drame de milliers de réfugiés qui fuient la guerre et la misère, il est du devoir de la collectivité de les accueillir et de faire preuve de solidarité. Ainsi, en une année plus de 300.000 personnes venues de Syrie, d'Irak, de Lybie, d'Erythrée, d'Afghanistan et du Soudan ont subi des violences, humiliations, exploitations et souffrances physiques sous les yeux des caméras du monde entier, et près de 3.000 femmes, hommes et enfants ont trouvé la mort sur le chemin de l'exil. »*

C'est ce que vous m'écriviez le 10 septembre 2015. Et vous m'indiquiez une solution pour les accueillir : le bâtiment F de la résidence universitaire qui, vous me souligniez, comprenait 226 T2. Tout à fait de quoi accueillir les migrants. A cette époque, Monsieur Meunier, vous apparteniez encore pour quelques jours au Parti Communiste. Aujourd'hui vous êtes au Front National, et en tant que Front National, vous vous deviez de réagir vigoureusement parce qu'un concurrent masqué est en train de vous dérober votre fonds de commerce en distribuant dans toute la ville un tract contre l'ouverture d'un centre d'accueil de réfugiés à Antony.

Vous me reprochez de ne pas avoir refusé le projet de l'Etat. Si j'avais refusé, le Préfet de Région l'aurait de toute façon imposé. Pour loger les réfugiés, l'Etat est dans l'urgence, il est dans la mise en œuvre

de son pouvoir régalien qui ne s'embarrasse de concertation ni de démocratie locale. Vous qui, en tant que représentant du Front National, êtes partisan d'un pouvoir fort, vous ne pouvez qu'approuver, n'est-ce pas la manifestation de l'autorité de l'Etat ? Une opposition de ma part aurait été inutile. Mais moi, j'ai accepté ce projet. Je l'ai accepté parce que dès le mois de septembre 2015, j'avais considéré que la Ville d'Antony devait faire son devoir si elle était sollicitée par l'Etat, et qu'elle se déshonorerait en refusant. A cette époque, M. Meunier, vous m'aviez approuvé.

J'ai accepté la mise en œuvre de ce projet au cours de ces derniers mois parce que l'exemple des villes des Hauts-de-Seine qui recevaient déjà des réfugiés m'avait confirmé que les centres d'hébergement étaient bien organisés et que la cohabitation avec les habitants se passait bien. Vous pouvez remarquer que depuis l'ouverture du centre le 10 mars dernier, ça fait maintenant trois semaines, cela se passe bien.

Vous m'écrivez que 1.000 Antoniens sont dans l'attente d'un logement social. C'est vrai, mais les réfugiés ne leur prennent pas leurs logements sociaux, ils sont logés dans un centre d'hébergement, pas dans des logements sociaux. Et dans quelques mois ils seront dirigés vers la province. Ils ne sont pas du tout en concurrence avec les demandeurs de logements Antoniens.

Vous m'écrivez aussi que la Ville d'Antony n'a ni les capacités ni les moyens d'accueillir des migrants sur son territoire. La ville d'Antony ne contribue en rien financièrement à l'accueil des réfugiés qui est pris en charge totalement par l'Etat.

Vous me faites part enfin de vos craintes pour la sécurité des quartiers des Morins et de la résidence Guillebaud et sur le risque d'arrivée d'islamistes radicaux. Jusqu'à présent, comme je l'ai déjà dit, les

réfugiés présents dans les autres villes des Hauts-de-Seine se sont bien comportés et n'ont posé aucun problème de sécurité. Et quant aux islamistes radicaux, ce sont comme vous le savez autant que moi pour la plupart des français établis dans notre pays de longue date. Je comprends M. Meunier que face à la concurrence, vous essayiez de marquer votre territoire, mais vous, chers internautes qui nous écoutez, soyez rassurés ».

M. RUFAT : Est-ce qu'on peut réagir ?

M. le Maire : Oui, M. Rufat a demandé la parole, M. Ollivry également, qui d'autre ? Mme Hagel, M. Aripa.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, au nom d'Antony avec Vous, nous saluons la décision que vous avez prise, j'ai eu l'occasion de vous envoyer un courrier en ce sens. Certes c'est une injonction de l'Etat mais vous avez eu raison d'accepter cette décision. La Ville et les Antoniens qui aident à l'arrivée de ces migrants pourchassés dans leur pays honorent la France et ses valeurs. Moi je me pose la question : parmi ces gens qui viennent d'Afghanistan, combien d'entre eux nous ont aidés, ont aidé nos armées à travailler parce qu'un certain nombre d'entre eux nous ont servi de traducteurs, et donc c'est normal que notre pays, ensuite, pour les sauver de la barbarie des Talibans, les reprenne et les accueille.

Moi je pense qu'il y en a un certain nombre parmi ceux-là et c'est comme ça que je vois notre mission d'accueil qui répond à notre mission de valeurs républicaines et d'image internationale que l'on a.

Donc vous avez eu raison Monsieur le Maire, et les Antoniens vous ont suivi. Comme vous le savez, et M. Ollivry interviendra aussi, un nombre important d'associations et d'individus se sont portés volontaires pour aider, faciliter l'accueil et l'insertion de ces migrants dans notre ville. Certes, l'expérience montre que les interactions ne seront pas considérables. Ils sont positionnés près du RER, ils ont plutôt intérêt

d'aller à Paris arranger leurs démarches administratives qu'à Antony qui ne les aidera pas sur ce point ... Mais cet accueil et la réponse des Antoniens est dans le temps, on le voit, avec des concurrences dans les extrêmes, une très bonne nouvelle pour la démocratie.

M. OLLIVRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, désormais le CHU est un centre d'accueil pour migrants, placé sous la responsabilité du préfet et pour lequel le Maire a donné son accord. La Ville n'est pas en charge des opérations mais un opérateur. Le séjour moyen d'un migrant sera de trois à cinq mois avant de rejoindre la province pour commencer une nouvelle vie. Le CHU d'Antony fait partie d'un dispositif global qui accueille aujourd'hui 7.600 migrants en Ile-de-France. La France a accueilli à ce jour 27.000 personnes demandeuses d'asile. Comparé à la population globale, ce chiffre est extrêmement faible. L'Europe n'a accueilli que 6% des demandeurs d'asile dans le monde en 2016. Depuis avril 2016 les flux migratoires ont chuté des deux tiers ; la France est cinquième place en Europe, elle est dans le peloton de queue des pays de l'OCDE. Donc les incantations du type « il faut que les guerres cessent », « les dictateurs en place doivent être renversés » ou encore « ils veulent profiter de notre système social » sonnent très cruel aux oreilles de ceux et de celles qui ont risqué leur vie pour un avenir meilleur. On estime aujourd'hui à quelque 30.000 disparus en mer depuis l'an 2.000. Comment rester indifférent ? Malgré les résistances qu'engendre la crise migratoire, l'hospitalité est vue dans notre commune comme une cause politique juste qui mobilise les plus jeunes en particulier. Des dizaines de messages reçus, très peu de protestations depuis la lettre du Maire en réponse à ce courrier anonyme en témoignent. Ils disent tous : « Bravo Monsieur le Maire, nous sommes fiers d'être Antoniens ! »

Oui, merci et bravo aux Antoniens. Les peurs, c'est-à-dire opposer les français de souche aux français issus de l'immigration, les « bons » réfugiés politiques ou les « mauvais » émigrés économiques, ne bâtissent pas un horizon. Elles jettent le discrédit sur l'ensemble des étrangers et aboutissent à terme au déni du droit d'asile comme le souligne Véronique Albanel au Service Jésuite des Réfugiés. Sans être naïf et faire fi des réalités, là où l'équilibre est une recherche permanente, il est possible d'exercer un mandat d'élu sans renoncer à se doter d'un cœur intelligent pour gouverner le peuple et discerner entre le bien et le mal.

Véronique Albanel nous rappelle aussi : « la cause de l'hospitalité est une loi d'humanité fondamentale et c'est au respect du droit d'asile que nous devons encore aujourd'hui en France son rayonnement parmi les nations. Elle suppose une libre adhésion, un désir de rencontrer l'autre. Il importe donc de convaincre, rassembler et rassurer. Oui, il n'y a pas de risque zéro en matière d'accueil. Les réfugiés sont des humains comme nous, ni anges ni démons. Mais la joie de l'hospitalité est le plus souvent au rendez-vous. »

A Antony, que dire de l'élan provoqué par la solidarité et le partage de citoyens qui se mobilisent ? Il faut remercier ce soir tous ceux et celles qui ont apporté déjà plus de quinze mètres cube de vêtements, chaussures, livres, au centre social et culturel, ou qui proposent de multiples services comme le rappelait Monsieur Rufat.

Et quid de l'amalgame entre demandeurs d'asile et terroristes ? Mais les réfugiés ne sont-ils pas les premières victimes de la radicalisation ? Ou encore les migrants seraient la source de la crise économique et du chômage ; l'histoire a démontré que l'immigration était signe de croissance économique. Et aujourd'hui encore, lisez les journaux, de nombreuses entreprises anglaises, américaines, s'inquiètent aujourd'hui de la fermeture de leurs frontières car beaucoup de gens ne

pourraient pas assurer les travaux. Ce sont bien nos problèmes structurels qui sont la cause du chômage et non ces 27.000 demandeurs d'asile.

Dans la lutte contre le terrorisme ou l'exclusion, le repli sur soi paraît être un refuge ; pourtant, si nous devenons nous-mêmes dragons, peu importe lequel de ces deux monstres survivra finalement. « La lutte aura perdu son sens » je cite ici Hannah Arendt. Continuons la mobilisation, préférons l'accueil à la défiance, le goût pour vivre ensemble à l'hostilité. Au fait, ne sommes-nous pas tous, à certaines périodes de notre vie, l'accueilli de quelqu'un ?

M. ARIPA : Je ne pensais pas que ce sujet serait abordé ce soir. A vrai dire je n'ai rien préparé mais pour répondre quoi qu'il en soit, je prends la parole pour dire, moi, mon regret d'avoir appris l'ouverture de cet établissement lors d'une commission du CCAS. Cela, je le regrette, je ne sais pas pourquoi il n'y a pas eu de communication. A vrai dire, si vous pensiez qu'effectivement l'ensemble des Antoniens étaient favorables à ce projet, je ne vois pas pourquoi ... On l'apprend par les journaux ! Je regrette un petit peu cela. Il n'y a eu aucune communication à ce sujet. C'est un fait.

Je voulais simplement dire effectivement qu'on est en pleine campagne électorale, que tous les candidats citent ... alors j'ai quelques papiers... citent les 8,5 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en ce moment, en France, on parle d'un million et demie d'enfants appartenant à ces familles, plus de 5 millions de personnes vivent dans ce qu'on appelle « la très grande pauvreté », en France, maintenant et aujourd'hui ; on parle des 3,5 millions de personnes qui sont au chômage complet, et des 2 millions supplémentaires travaillant moins de 75 heures par mois, la question du revenu minimum est clairement posée.

Enfin, bref, on est dans un pays, et je vous ai écrit dans ce sens-là Monsieur le Maire, où à mon avis, la France n'a pas les moyens d'accueillir. Et je vais terminer par citer quelqu'un : « la France ne peut pas baisser la garde en matière de contrôle des flux migratoires et c'est pourtant ce que fait le gouvernement socialiste depuis 2012. Il y a des lieux en France où le sentiment d'appartenir à la même nation s'est disloqué ». Celui qui écrit cela, c'est le candidat des Républicains, c'est François Fillon. « La France n'est pas une terre d'immigration ». Voilà. C'est écrit, c'est notre candidat et c'est dans le programme que l'on peut trouver sur le site.

Pour toutes ces raisons effectivement, je vous l'ai écrit, je vous l'ai dit, je ne pense pas que la France, je ne pense pas qu'à Antony on force les gens à accueillir. Alors, les gens qui sont prêts, ok, dans votre lettre vous avez dit qu'il y avait 160 personnes qui étaient prêtes à accueillir les migrants, qu'ils interviennent quand le 115 est débordé ! Quand les gens en France dorment dans la rue, qu'ils interviennent ! ...

Ah non, ça n'a pas rien à voir ! Si, je regrette, pour les français ça a à voir.

Je n'étais pas associé à ce courrier, je n'étais pas au courant mais en tout cas je pense que ça aurait mérité effectivement un débat et qu'on en discute mieux que là, comme ça, en cinq minutes.

M. le Maire : M. Aripa, vous n'étiez peut-être pas au courant mais en décembre, dans le BMO de décembre dernier, pour lequel il faut donner son texte le 15 novembre, vous avez écrit une tribune dans laquelle vous compariez le futur centre d'hébergement d'Antony à Calais ! Votre tribune s'était intitulée « Calais à Antony », et donc vous n'étiez pas au courant ? Eh bien, écoutez ... c'est une prémonition, là !

M. ARIPA : Non...

M. le Maire : Calais à Antony, c'était le 15 novembre.

M. ARIPA : Eh bien c'était sur un autre point.

M. le Maire : Non, « Calais à Antony » ! C'était le centre d'hébergement qui était déjà annoncé, vous aviez appris la nouvelle et vous avez écrit une tribune « Calais à Antony » ; c'était le 15 novembre. Vous n'avez pas perdu la mémoire ?

M. ARIPA : Non mais ce qui n'est pas normal, c'est qu'on aborde un sujet aussi important comme celui-là sans préparation. Moi, je suis prêt à en discuter, mais dans ce cas-là, laissez-nous le temps de préparer nos réponses. C'est-à-dire que vous avez préparé vos réponses, visiblement il y avait un discours qui était préparé aussi...

M. le Maire : Non, M. Rufat ne l'a pas préparé...

M. ARIPA : Nous, on ne le sait pas et on aborde des questions comme ça ! N'importe comment, ils sont tout à fait favorables, bien sûr !

M. RUFAT : J'étais au courant mais je n'ai pas préparé de texte, c'est sorti de ma conviction.

M. ARIPA : Eh bien j'ai donné la mienne. Excusez-moi, un dernier point Monsieur le Maire : vous dites que ça ne coûte rien à la ville d'Antony, nous aurons lundi le conseil d'administration du CCAS et c'est prévu, il y a une association qui a une augmentation de son attribution pour s'occuper des migrants, pour l'accueil des migrants. Il ne faut pas dire que ça ne coûte rien à Antony.

M. COLIN : Bonjour à toutes et à tous. Je voulais d'abord remercier Monsieur Meunier parce qu'il a posé une question qui permet d'avoir un débat démocratique et citoyen devant ce conseil. C'est une donnée, dans une démocratie on n'a pas peur d'aborder des sujets, d'en dialoguer, d'en discuter. Je voulais simplement dire à notre honorable collègue M. Aripa que, comme l'a dit Monsieur le Maire, en décembre dans le bulletin municipal cette question était abordée, et que nous avons abordé lors de la séance, vous m'en donnerez acte, M. Aripa, du conseil d'administration

du CCAS, ce projet de centre à Antony. Alors ça n'a pas été fait en catimini, ça n'a pas été caché, courageusement un certain nombre de nos concitoyens ont délivré un document anonyme, c'est une réalité, au moins là nous avons un débat puisque nous avons des personnes qui posent des questions à visage découvert devant cette instance.

Alors Monsieur le Maire non sans humour rappelle que parfois ceux qui défendent des positions aujourd'hui en ont défendu d'autres diamétralement opposées dans le passé. Ce que je voulais dire, c'est que nous avons eu dans ce conseil, rappelez-vous dans la question de La Fontaine où l'Etat voulait nous imposer un hébergement important, nous sommes intervenus à l'époque avec nos collègues pour nous y opposer parce que l'Etat, sans concertation et sans respect par rapport aux élus, voulait nous imposer quelque chose et le Maire a été extrêmement ferme dans cette affaire, et donc je crois qu'il faut quand même dire qu'on n'a pas accepté n'importe quoi. C'est une donnée. Nous avons dit clairement qu'à Antony il y avait deux mots qui pour nous étaient centraux, c'était « générosité et vigilance », « vigilance et générosité ». La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est souhaitable. Ce que nous souhaitons très clairement, c'est ne pas faire n'importe quoi, c'est d'intégrer les personnes dans un environnement, de veiller à leur intégration, et ce que j'ai pu dire, M. Aripa vous pourrez m'en donner acte au conseil d'administration du CCAS, c'est que les personnes que nous accueillons, qui parfois ont risqué leur vie et qui ont parfois servi la France sur des champs extérieurs, se sont engagées, nous voulions que ces personnes qui viennent chez nous aiment la France. Nous avons la responsabilité de bien accueillir et de faire que les personnes aiment la France en tant que tel ; c'est une question d'intégration pour l'avenir.

Aujourd'hui, très simplement, ce que je voulais dire, c'est que nous sommes engagés dans une belle aventure où les associations, les

citoyens se mobilisent, Monsieur le Maire a écrit un beau courrier où il disait « faites-moi confiance, je n'ai pas fait n'importe quoi depuis des années », et c'était des mots importants, la position qu'a prise Jean-Yves Sénant en notre nom est une décision qui honore Antony et ses habitants. Moi je suis très fier de travailler avec Jean-Yves Sénant, on peut le dire, parce que cette démarche est une démarche de solidarité, c'est un acte de fraternité républicaine. Je vous remercie.

Mme HAGEL : Juste une toute petite chose : ce qui a été dit précédemment par M. Ollivry, par Pierre Rufat, par Monsieur Colin également, j'y souscris totalement et je souscris totalement à la démarche de Monsieur le Maire, et je crois que nous sommes ici en très très grande majorité à le soutenir, je crois que comme l'a dit Pierre, nous sommes très clairs là-dessus ; et je voudrais lever quand même des ambiguïtés techniques : quand j'entends des personnes de ce conseil élues, pour certains d'ailleurs élus pas avec les voix des gens qu'il défend aujourd'hui, il faut quand même le rappeler, parce que cet élu serait un élu des idées qu'il défend aujourd'hui ... bon ! mais là ce n'est même pas le cas !

Ce que je voudrais dire, c'est que confondre ce qui est proposé aux gens qui sont actuellement dans ce centre et ce que peut proposer soit le 115, soit les logements sociaux, c'est vraiment une méconnaissance totale ! Que ce soit au 115 ou dans les logements sociaux, on ne loge pas les gens, les familles à cinq dans une pièce ! Alors que c'est le cas là-haut ! Là-haut ce sont des chambres, ils sont cinq par pièce, est-ce que vous croyez que même au 115, en hébergement d'urgence, on dit aux individus, aux personnes, d'être à cinq dans une pièce ? Non !

Je crois qu'il faut aussi que vous arrêtiez de penser des choses qui sont complètement fausses. Et surtout arrêtez de vous imaginer que vous êtes les seuls à comprendre la situation de la France. Si la France ne

peut pas soutenir un peu, très peu malheureusement, si la France ne peut pas un tout petit peu soutenir des gens qui sont en très, très grande difficulté parce qu'il y a la guerre, parce qu'à cause de la guerre il y a des problèmes économiques, alors qui peut les soutenir ? Qui ? Nous sommes la cinquième ou la sixième nation au monde ! Alors si nous, on ne peut pas soutenir, qui va soutenir ?

M. le Maire : Je tiens à préciser tout de même que les pièces sont de 50 mètres carrés.

M. ARIPA : Quand je parle du 115, à vrai dire A Noël à Antony, j'ai vu dans les rues des femmes qui étaient dehors, il faisait froid, elles étaient dehors avec des enfants. Alors d'où elles viennent ? Je ne sais pas, à priori ce n'est pas à Antony, on les voit régulièrement d'ailleurs ; elles ne sont pas à Antony. J'imagine, moi, la détresse de ces enfants qui sont contraints d'être dehors et alors qu'est-ce qu'on fait ? On ne fait rien ! On s'en occupe mal. Et quand je dis ...

Mme HAGEL : Nous, on s'en est occupé ...

M. ARIPA : Laissez-moi terminer. Laissez-moi terminer, je vous ai écoutée, je ne vous ai pas interrompue ! Je me suis peut-être mal exprimé, à vrai dire accueillir des migrants de pays où ils ont souffert, je comprends bien, ce que je dis simplement, c'est que la France n'en a pas les moyens. Occupons-nous déjà de ceux qui sont malheureux, qui sont dehors, qui couchent dehors, qui sont dans des situations difficiles. Occupons-nous des gens qui cherchent du travail, des gens qui cherchent à se loger, et on verra après. C'est tout.

M. le Maire : Je pense que maintenant nous allons passer enfin à l'ordre du jour, il est presque 10 heures du soir et nous attaquons le point Numéro 1. Il y a 36 points à traiter, mes chers collègues !

1 - DELEGATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR LES MISSIONS DEFINIES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATIF :

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, ce ne sont pas tellement les délégations en l'espèce qui vous sont accordées que je conteste, mais la tendance lourde qu'elles traduisent, tendance initiée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et poursuivie sous celui de François Hollande, et qui consiste à accorder toujours plus de pouvoir au Maire au détriment du conseil municipal. Si l'on rajoute à ceci la réforme territoriale, qui fait que la région Ile de France et plus particulièrement en petite couronne, les communes se voient dépossédées de leurs principales compétences au profit des établissements publics territoriaux et de la Métropole du Grand Paris, bientôt les conseils municipaux ne seront plus que de simples chambres d'enregistrement de sujets annexes. C'est sur ce principe que je voterai contre cette délibération.

M. FEUILLADE : Cela m'embête ! Cela m'embête parce qu'« il » a changé mais il a toujours le même registre ! C'est ahurissant. La posture du Front National, c'est reprendre ce qu'on disait avant, c'est fou ! Mais bon, c'est eux !

Et là-dessus évidemment j'allais dire exactement la même chose : oui, de plus en plus, et on l'a observé y compris pendant ce mandat, on a déjà eu une délibération en ce sens, oui, de plus en plus on restreint les prérogatives et les compétences des conseillers municipaux, je pense que ce n'est pas une bonne chose. Alors bien sûr, pour gérer les affaires courantes, etc, ça peut se concevoir, mais dans la philosophie générale, de plus en plus on a ces positions-là, ces retraits, on a eu les compétences qui ont été transférées auparavant, des compétences

importantes au Territoire, ce qui fait que petit à petit, les conseillers municipaux se retrouvent effectivement un peu peu de chagrin.

Et en contrepartie et ça, Monsieur le Maire, ce n'est ni les gouvernements précédents, ni Sarkozy ni les autres, c'est un peu vous, c'est le manque de moyens que vous donnez à vos conseillers municipaux et notamment aux conseillers municipaux de l'opposition. On le disait tout à l'heure en introduction, on a un conseil municipal avec 40 points. J'ai compté, on a 625 pages de dossiers ! 625 pages de dossiers qu'il nous faut traiter entre le vendredi après-midi et aujourd'hui. Les commissions se sont réunies quand ? Hier pour certaines, hier, et deux en même temps ! Et la meilleure, c'est qu'à certaines commissions, on nous invite, il y a un ordre du jour mais il n'y a pas de documents, on nous dit que les documents ne sont pas prêts ! Alors de quoi on cause ?

Je pense qu'effectivement il y a un traitement qui est fait en matière de participation des conseillers municipaux, et je parle des conseillers municipaux de la minorité, qui n'est pas bon, qui n'est pas bien, et sur lequel il vous faudrait, Monsieur le Maire, réagir.

M. le Maire : Oui, effectivement, vous avez raison, il faut qu'on améliore afin que ce que vous me dites là, que ce que vous citez, ne soit pas renouvelé. Il faut qu'on puisse faire des commissions plus longtemps à l'avance, c'est sûr. Vous avez raison.

Et donc vous allez voter la délibération ?

M. FEUILLADE : On va s'abstenir. Nous aurions voté contre s'il n'y avait pas eu des questions de préemption dedans. La fois précédente on avait voté contre, et cette fois-ci il y a la préemption, effectivement on ne va que s'abstenir.

M. le Maire : Bien. En tout cas malgré la diminution regrettable des pouvoirs du conseil municipal, il y a encore 36 délibérations à l'ordre du jour. Donc il reste encore du travail. Rassurez-vous, vous n'êtes pas

au chômage. Mais c'est vrai que le gouvernement fait fort, oui ! Donc oui, si vous voulez faire baisser un peu le nombre de pages, il suffit de voter cette délibération !

Mme HAGEL : Ou alors faire des conseils plus souvent pour qu'ils soient moins lourds.

M. le Maire : Passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 voix Contre et 6 Abstentions.)

I - FINANCES

2 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2017.

(Rapporteur : Pierre Médan)

M. MEDAN : Le budget 2017 se placera dans la continuité des budgets précédents, grâce à la constance de nos efforts et malgré un contexte économique assez difficile. Le budget 2017 sera maîtrisé, offensif, et bénéficiera à tous les Antoniens, dans tous les quartiers. En 2017 la ville va investir 38 M€.

Depuis 2014 et jusqu'à la fin de l'année en cours, Antony aura investi environ 140 M€, peut-être un peu moins mais on s'approche de ce chiffre. Contrairement à certains discours alarmistes de l'opposition, cette stratégie parfois, pas tout le temps, n'est ni dangereuse, ni risquée. Au contraire c'est le fait de ne pas investir qui serait dommageable. Donc investir ce n'est pas dangereux, c'est nécessaire car c'est rendre la ville plus agréable au quotidien, c'est aussi renforcer son attractivité, tant pour les particuliers que pour les entreprises qui ont besoin d'infrastructures propices à leur développement. Investir ce n'est pas risqué, notamment parce que nous maintenons un niveau d'autofinancement élevé et que les taux d'intérêt sont actuellement très faibles. Nous ne devons pas être

inquiets par les petites hausses récentes des taux qui ne nous toucheront que très faiblement, puisque déjà nous n'emprunterons pas en 2017.

Le prélèvement de l'Etat sur le budget de la Ville augmentera encore cette année. Il a été d'un peu plus de 5 M€ en 2015, puisque la DGF était à un peu plus de 10 M€, 7 M€ en 2016, la DGF baisse à 8,2 M€, ce prélèvement sera de 8,1 M€ en 2017 avec une DGF prévue à 7,3 M€. Donc en 2017 par rapport à 2016 on a + 1,1 M€ ; ce prélèvement, globalement, représente désormais près de 10% des ressources de la Ville qui s'établissent à peu près à 86 M€. Et si on fait le compte de ce que nous avons perdu depuis 2010, c'est considérable, à peu près 25 M€. Le graphique projeté exprime ces baisses de dotations, cette augmentation du fonds de péréquation, avec en jaune les réductions de DGF et en bleu pour 2017 le fonds de péréquation qui est à - 1,7.

Donc effectivement ce n'est pas négligeable. Alors je tiens à rappeler quand même quelque chose qui a été soulevé lors de la délibération sur le Compte Administratif : on essaie d'être factuels, d'être pragmatiques. Ce n'est pas systématiquement une critique en règle, c'est un peu aussi pour répondre à Pierre Rufat dans son intervention précédente parce qu'on parle de la même chose. Mais encore une fois c'est factuel. On peut avoir effectivement en tête et dire, comme vous l'avez dit tout à l'heure : oui mais alors finalement cela montre que le Gouvernement a raison ; moi je ne suis pas pour savoir si le Gouvernement a raison ou tort, mais si on pense qu'il a raison, on peut admettre dans ce cas-là que l'Etat serait bien inspiré de faire la même chose, ce qu'il ne fait pas, voyez. Parce que nous, au niveau communal, on nous l'impose, on le fait et on le fait sans modifier nos services, sans dégrader la qualité de nos services et on se donne du mal pour le faire, on sent bien tous qu'au niveau de l'Etat pendant ce mandat, on a tout fait sauf ça. C'était un petit retour en arrière.

Alors malgré ce nouveau prélèvement de 1,1 M€, qui se compose de 0,9 pour la DGF et de 0,2 pour le FPIC -quand je disais 0,2 c'est parce qu'on avait un fonds de péréquation de 1,5 qui passe à 1,7, etc...- l'autofinancement de la Ville ne va pas baisser par rapport à 2016, il ne va pas baisser en 2017 et on aura le même, et je crois qu'il y a un graphique qui montre la stabilité de notre autofinancement qui est très stable. On avait une zone un peu plus haute mais les chiffres quand même en termes d'échelle sont très proches.

Selon une démarche engagée depuis plusieurs années, la Ville en 2017 va continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement hors reversements à l'EPT et hors péréquation passent de 70 et quelque en 2016 à 71, soit 0,8% de hausse, c'est évidemment maîtrisé, et va bénéficier de recettes soutenues avec les droits de mutation : + 1,1%, malgré la baisse de la dotation dont on a parlé déjà, de 0,9 M€. Donc les recettes vont passer de 85,7 M€ en 2016 à 86,7 M€ en 2017, ce qui fait effectivement une augmentation de 1,17%. Dans le document, de mémoire je crois qu'il est marqué 1,2. Ce n'est pas une erreur, c'est simplement parce qu'il y a un arrondi qui est de 1,1 ici et en fait c'est 1,17.

Le maintien du niveau d'autofinancement permet à la Ville de financer sans difficultés son programme d'investissements. Evidemment ce dossier consacré au budget va être l'occasion de dérouler ce programme d'investissements. La ville va en 2017 réduire son endettement, et cela sans augmenter les impôts locaux qui restent parmi les plus modérés de France. Comme on l'a dit tout à l'heure, on a eu en près de vingt ans une seule augmentation des taux qui était relativement restreinte en termes de pourcentage par rapport à la moyenne de toutes les augmentations dans les villes de France sur la même période nettement supérieures.

Alors ce qu'on a dit pour le Compte Administratif, c'est évidemment vrai pour le Budget, il y a les grands projets qui attirent l'attention, mais on va aussi évoquer ensuite les éléments moins visibles. Dans les grands projets on a le complexe sportif avec le gymnase dont on voit ici la vue architecte, mais on a aussi une vue de l'avancée des travaux. Alors on est tous d'accord sur le fait de dire que cette photo a été prise il y a quelque temps puisque j'y suis passé ce matin et il y a de plus en plus de zones recouvertes, donc le projet avance bien, avance à un rythme maintenant normal, après certes un retard.

La crèche Pajeaud pour 800.000 €

La fosse de plongée pour en 2017 2,5 M€, les travaux ont avancé et le projet sera très bientôt terminé.

La reconstruction de l'école Dunoyer de Ségonzac. Il va y avoir beaucoup d'investissements dans ce quartier en 2017, près de 6 M€ consacrés à cette école.

Le déploiement du réseau de vidéoprotection pour 500.000 €, c'est quand même une somme conséquente, et j'ai été heureux de savoir lors de la commission des finances que même l'opposition demandait à ce qu'on installe aujourd'hui les caméras.

Donc le déploiement du réseau, les études d'aménagement urbain pour 400.000 €, on vous montre là la future place du marché. Alors l'image est un peu trompeuse puisque je tiens à préciser que le mur nu qui est là n'est pas représentatif de ce que sera cette place puisqu'il y aura des immeubles avec en rez-de-chaussée des commerces et sur deux ou trois étages des appartements.

Le développement économique et commercial pour 300.000 € aussi, soit un total pour les grands projets de 16 M€.

On voyait dans le slide précédente la future gare d'Antonypole.

C'est quand même pour ceux qui connaissent la ville un

changement et un ensemble de changements importants, comme je le disais au début, dans tous les quartiers il va y avoir des éléments qui vont changer et des éléments sur le plan architectural qui vont marquer aussi les esprits et les Antoniens.

Après les grands projets, on a les « autres opérations » avec des acquisitions foncières pour 2 M€, des subventions pour le logement social pour 100.000 €, des subventions au CCAS pour 500.000 €, les subventions au CCAS correspondent à des rénovations d'appartements dans la résidence Renaître, et c'est quand même conséquent et ça s'ajoute, ce sont des investissements mais ça s'ajoute à la participation de la Ville qui est depuis des années d'environ 2,3 M€ pour le CCAS.

Autres subventions versées : 600.000 €

Soit un total de 3,2 M€ pour ce flux d'opérations.

Les bâtiments communaux sont aussi concernés évidemment par le budget, avec toujours un poste très important, Jean-Yves Le Bourhis est, on le sait, gourmand : les écoles : 3,7 M€, et encore tout n'y est pas parce que le matériel des écoles est ailleurs. On va en parler tout à l'heure. Donc les crèches pour 800.000 €, les équipements sportifs pour 700.000 €, les sportifs on le sait sont gâtés aussi à Antony, les bâtiments culturels pour 200.000 €, pour la jeunesse 500.000 €, les bâtiments administratifs vont aussi profiter de 600.000 € pour des rénovations, et des bâtiments sociaux et associatifs aussi pour 300.000 €, autres bâtiments 1,6 M€, équipements et matériels techniques pour 700.000 €. En tout, si vous regardez l'ensemble de ce poste, on arrive à plus de 9 M€, 9,1 M€ exactement, le dernier étant les équipements et les matériels techniques. C'est dans ce poste-là qu'on retrouve des équipements pour les écoles.

Pour la voirie maintenant, par rapport à une époque pas si lointaine, la voirie a moins d'investissements parce que toutes les rues

d'Antony sont maintenant quasiment refaites, on a fini d'enfourer, donc pour l'entretien courant de la voirie 800.000 €, reconstruction de voirie 1,5 M€, programme de circulation douce et d'accessibilité 500.000 €, l'éclairage public est un changement régulier de l'éclairage pour 1,2 M€, et équipements de voirie 1,1 M€. Soit un total de 5,1 M€. Cela correspond quand même à un poste d'investissements relativement important.

Les autres dépenses : les espaces verts, 0,7 M€, les équipements et matériels des services 2,7 M€, et c'est sur ce poste-là aussi qu'il y a des matériels pour les écoles comme les équipements informatiques notamment et les avances forfaitaires et autres pour 800.000 €. Soit un total de 4,2 M€.

Au total on a près de 38 M€ de nouveaux investissements pour 2017. Ces nouveaux investissements vont être financés pour près de 38 M€, 37,7 exactement vont être financés, comme d'habitude, par les six moyens, le plus important étant évidemment l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 14,3 M€, on en a parlé plusieurs fois, le fonds de compensation de la TVA pour 3,3 M€, la taxe d'aménagement : 3 M€, les subventions 10,2 M€, les produits de cessions 14,4 M€, et les recettes diverses pour 3,8 M€. Soit un total de 49 M€ de ressources.

On a un budget qui est donc, comme je le disais en début de présentation, toujours en termes d'investissements très important. Tout à l'heure, dans votre présentation, vous avez dit qu'on n'avait pas beaucoup investi en 2016. J'ai trouvé que vous étiez quand même assez gonflé... c'était osé de le dire parce qu'en 2016 on a quand même investi 40 M€. Ce n'est pas de notre faute si on n'a pas tout payé, ... ni tout perçu aussi, c'est vrai, alors deux éléments : d'une part on va investir quand même 38 en 2017, il peut y avoir comme d'habitude des retards mais c'est un grand classique, mais je m'oppose en faux sur le fait de dire

qu'en 2016 c'était faible. Il y a des villes qui investissent beaucoup moins. On vous a donné l'habitude à Antony d'un niveau d'investissements moyen de mémoire qui est de 33 M€, sur un rythme qui est sur 6 ou 7 années je crois en moyenne, c'est quand même considérable ! Alors si une année on investit un peu moins, ça peut être aussi cyclique mais ça peut aussi s'expliquer par quelques retards dans les paiements et dans les réclamations des entreprises. Je tenais simplement à le préciser pour dire qu'il faut quand même relativiser et dire que même 25 M€ par an c'est un beau chiffre, et là on va faire 38 en 2017. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Monsieur Rufat bien sûr, Monsieur Meunier, Monsieur Aripa.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, après le compte administratif où l'on a démarré à 2002, pour le budget on est allé jusqu'en 2030 avec la gare du Grand Paris, c'est très bien. C'est l'intérêt du budget.

Puisque vous revenez sur mes propos du compte administratif, si on s'arrêtait à l'investissement le plus faible depuis cinq ans et à un accroissement de la dette le plus élevé depuis cinq ans, on ferait dans la caricature. Je vous ai dit ça et que je m'arrêtais pas à ce point-là et que je voulais le débat. Donc bien entendu, on en déjà parlé plusieurs fois en commission, ce chiffre-là est à un moment donné, il y a des reports, je n'ai pas parlé de la trésorerie qui change aussi les données de la dette. On peut revenir sur les données techniques, aussi, si vous le voulez, simplement je ne vous ai pas dit que la situation financière était catastrophique ...

M. MEDAN : Je n'ai pas dit ça.

M. RUFAT : J'ai l'impression que dans les commentaires ...

M. MEDAN : Pas cette fois-ci.

M. RUFAT : Pas cette fois-ci, ok. Quand nous avons des emprunts

toxiques, oui, j'ai alerté.

Alors dans votre présentation, M. le rapporteur, vous cumulez la dotation de fonctionnement qui baisse et je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas normal. C'est le volant simple de l'Etat pour réduire son financement et faire porter l'effort sur les collectivités territoriales mais ça correspond à une charge supplémentaire. En revanche, cumuler ça avec la péréquation qui est une autre logique, qui est de dire que certaines villes, avec plus d'aisance que d'autres, vous prenez le terme que vous voulez, peuvent contribuer à une répartition. C'est un effort qu'on demande à Antony mais qu'on ne demande pas qu'à Antony, donc ce n'est pas la même chose que le DGF qui, elle, s'applique de manière plus générale.

Quant à l'effort puisque j'ai dépassé le stade municipal, vous dites que l'Etat devrait faire lui aussi l'effort, il m'a semblé que l'Etat a enfin fait un peu d'effort puisque l'endettement commence à baisser et que le taux a diminué aussi sur la dette par rapport au PIB depuis cinq ans. Donc l'effort a démarré, peut-être pas assez, mais il a été réalisé.

Alors sur votre présentation, pour reprendre les expressions entendues, il y a une « pudeur de gazelle » quand même chez vous parce que vous avez dit que l'élément le plus élevé pour financer les investissements, c'était l'autofinancement. Vous pouvez remettre la diapositive, non c'est faux, c'est faux, ce sont les cessions, de peu mais oui, ce sont les cessions, les cessions qu'on n'a pas faites l'année dernière, qui auraient peut-être pu être faites, ou pas, enfin elles sont réalisées cette année ... les 13 millions.

M. MEDAN : Juste, je vous interromps. L'autofinancement est de manière stable le poste le plus important pour financer nos investissements, je trouve que là, on est presque à égalité.

M. RUFAT : C'est une précision utile. Donc là on a quand même une chance, on a la vente du terrain de l'IUFM de Pajeaud, de 13 M€,

vente qui quand même, on peut rappeler l'histoire, est un terrain qui a été acheté moins que ça, alors que ce n'est qu'une partie de la vente qu'on réalise ici, vous avez été en l'occurrence un bon promoteur immobilier puisque vous l'avez acquis à 7 - 8 M€ je crois et on va le vendre, on verra combien puisque vous avez même accepté une ristourne de 2 M€ il n'y a pas si longtemps, ce qui explique que, je vous l'ai déjà dit, vous n'étiez pas à 2 M€ près sur cette opération.

Donc les 13 M€, c'est logique qu'enfin, après nous avoir promis que la ville allait se désendetter, je reviendrai après sur les investissements, on entame ce désendettement qui n'est que logique puisqu'on a porté ces terrains depuis très longtemps, la Ville a porté ces terrains et donc porté également les frais financiers, et vous nous aviez dit depuis un certain temps que passant les compétences au Territoire, on n'avait plus besoin d'acheter, le théâtre par exemple, ce n'est pas nous qui allons tout seuls faire un théâtre ou une piscine, donc il est logique qu'on ait un endettement qui baisse puisque nos compétences sont réduites. Et si M. Le Bourhis est « gourmand », ce n'est pas uniquement parce qu'il a la restauration scolaire, c'est parce que l'activité scolaire est l'une des fonctions principales de la commune.

Alors sur le sous-investissement, bien entendu nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut investir, alors on n'est pas d'accord sur les investissements à mener, on en a déjà parlé en compte administratif, mais c'est heureux que M. le Maire ait lancé un ré-investissement de la Ville puisqu'il y avait eu auparavant, on l'avait dénoncé il y a 15 ans, 20 ans, avant son arrivée à la magistrature, un sous-investissement de cette ville. M. le Maire n'a fait qu'un rattrapage et c'est tout à fait logique. Il a bénéficié en plus des facilités accordées par l'Etat mais ce rattrapage, c'était tout à fait normal, et on soutient cette politique.

Sur ce budget, on a dit qu'il y a une conjoncture qui est favorable

avec la vente, on avait un certain nombre de questions qui ne sont pas apparues dans les photos : vous allez acquérir deux terrains, un situé rue des Champs mitoyen à la mairie et un autre situé rue Sommer, donc dans la zone d'activité. On ne sait pas très bien ce qu'on va faire là-dessus. Sur la rue des Champs, le terrain est mitoyen, comme c'est un budget qu'on projette sur les années à venir, nous voyons que dans cet espace que vous acquérez juste à côté de la mairie, la solution serait de regrouper les services municipaux puisqu'ils sont éparés, les services administratifs qui sont éparés dans la ville. C'est une idée qu'on aimerait proposer. Et puis quitte à faire peut-être un bâtiment pour accueillir ces services, n'hésitez plus à mettre la devise de la République sur le fronton de ce bâtiment : Liberté, Egalité, Fraternité. On ne vous le demande pas tous les ans parce que ça fait un peu ritournelle mais ce serait bien de dire, puisqu'on a évoqué les valeurs de la République tout à l'heure auxquelles nous tenons ensemble, qu'elles soient aussi affichées dans les bâtiments publics et sur la mairie ou une de ses annexes, on vous l'a demandé depuis quelques années, ce sera très bien.

Sur Antonypole, pareil pour le 18 rue Sommer avant l'arrivée du Grand Paris et de sa gare, quelle destination avez-vous prévue pour ce bâtiment dans la zone d'activité ? Nous avons déjà discuté du logement social, on pourrait revenir sur les mêmes logiques.

Deux autres points : pas de notion ou de mention d'Autolib' dans ce budget. Alors l'actualité est assez claire sur les difficultés de cette opération, cela répond quand même à une demande, à une demande des Antoniens, et des jeunes, le conseil des jeunes citoyens en a parlé, donc c'est dommage que cette opération n'ait pas un suivi, peut-être que vous nous direz comment vous comptez faire. Et puis, à l'inverse et à la différence de l'année dernière où c'était noté au budget, il y avait le Véligo, là il n'y a rien, ce serait bien qu'on ait aussi une actualisation de

ce point puisque ça disparaît du budget ; de même que dans la magnifique photo que vous nous avez montrée de la place du centre-ville, il n'y a pas un seul vélo et je pense que ça ne correspond pas au futur désirable que l'on a pour cette ville.

Enfin dans le budget il est noté que les effectifs scolaires vont augmenter d'un chiffre important, je ne sais plus de combien, 2 % je crois. Il serait bien d'avoir en conséquence les équipements qui vont suivre. Pour l'instant ça reste silencieux dans ce budget, alors comme on parle jusqu'à 2030, on parle jusqu'à 2030 sur certains points, on aurait pu aussi évoquer cela pour ce budget. Voilà les débats qu'on peut porter sur le budget 2017.

M. MEUNIER : Un budget il est vrai pour partie contraint par la dotation globale de fonctionnement et la progression de la contribution de la péréquation. Autant la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, - 900.000 € cette année pour la ville par rapport à 2016, est des plus critiquables car elle réduit les capacités d'investissement des collectivités locales et territoriales, autant le fonds de péréquation est un mécanisme de solidarité essentiel.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement : si en ce qui concerne les principaux facteurs d'augmentation, votre marge de manœuvre est des plus étroites, il en va de même pour les principaux facteurs d'augmentation. Quant aux charges de personnel, si elles augmentent en 2017 par rapport à 2016, + 5,9 %, on ne peut que se féliciter du principal poste à savoir la revalorisation du point d'indice, gage de gain du pouvoir d'achat.

Sur les recettes de fonctionnement, là aussi votre marge de manœuvre est des plus étroites, si ce n'est sur les produits de services avec l'augmentation récurrente chaque année des tarifs municipaux, de véritables impôts déguisés qui vous permettent de ne pas augmenter les

impôts locaux.

En ce qui concerne le budget d'investissement : sur les nouveaux équipements, 2,5 M€ seront consacrés cette année par la Ville à la réalisation de la fosse de plongée ; une fosse de plongée dont, si le besoin en était réel dans le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à la Ville d'en assumer entièrement la réalisation mais a minima au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, ou au Conseil Régional d'Ile de France.

600.000 € seront consacrés à la structure d'accueil des crèches associatives du quartier Pajeaud, une structure certes utile mais qui ne permettra pas d'accroître de manière significative le nombre de places en crèches sur la ville.

Sur les études d'aménagement urbain, 400.000 € y seront consacrés : Aménagement du quartier Pajeaud, centre-ville, Parvis de La Bièvre, Parc Heller, cimetière, sans un mot d'explication des projets portés par la Ville sur ces quartiers. Les mêmes que ceux portés avec la place du marché et les terrains de la résidence universitaire d'Antony et qui aboutiront à densifier encore un peu plus notre ville au détriment du cadre de vie.

Sur les subventions d'investissements versées : 100.000 € le sont à Antony Habitat dans le cadre de la réhabilitation des tours Bièvre 1, 2 et 3. Vous pourriez très bien verser à Antony Habitat une subvention supérieure afin de permettre à votre office HLM de construire de nouveaux logements sociaux, seule manière de permettre de diminuer le nombre d'Antoniens en attente de l'attribution d'un logement social.

Sur la rénovation de la voirie : 500.000 € seront consacrés au programme de circulations douces et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, à comparer aux 3,3 M€ consacrés à l'entretien de la voirie, à la reconstruction des rues, à la rénovation de l'éclairage public.

M. le Maire : Merci M. Meunier.

M. ARIPA : Je voulais simplement attirer l'attention sur un point du budget : c'est le réseau de caméras qui va être étendu, qui va passer de 100 à 250, je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que l'on soit contraint dans nos villes d'installer des caméras à la demande des habitants d'ailleurs. C'est un choix. On est obligé d'installer des caméras, il faut qu'on ferme les résidences, on est obligé d'installer des digicodes, il faut des portes blindées. Voilà. J'attire l'attention sur ce point-là.

Mme DELPECH : Juste au sujet du Théâtre Firmin Gémier, bien que ce soit le Territoire, votre idée de faire un parking est abandonnée ou comment ça se passe ?

M. le Maire : Sous le théâtre, c'est sûr.

Mme DELPECH : Et alors ? Il n'y aura pas de parking aux alentours ?

M. le Maire : Pour le moment, l'idée que nous avons, c'est de faire un parking là à côté, sous le parking actuel du bâtiment de la CPAM, nous avons lancé une étude sur le stationnement dans le centre-ville, on verra ce que dira cette étude mais si notre idée initiale est confirmée, on fera un parking à côté, ici.

Mme DELPECH : Oui, ce n'est pas mentionné déjà dans le budget ?

M. le Maire : Ah non, ce n'est pas pour tout de suite.

Mme DELPECH : Même au point de vue des études ?

M. le Maire : Mais attendez, le budget, c'est pour les questions qu'on traite immédiatement. Le parking n'est pas pour tout de suite de toute façon, s'il se fait un jour. Il n'est pas pour tout de suite.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Donc je vais répondre d'abord à M. Rufat qui fait beaucoup d'efforts pour trouver des raisons de s'opposer au budget et franchement il a du mal ! Déjà autrefois il

cherchait la poussière dans les recoins comme le Sergent Garcia ... mais maintenant il cherche aussi des raisons, il a du mal, mais il fait des efforts.

D'abord on n'a jamais dit que la baisse de la DGF et la hausse de la péréquation étaient illégitimes. Elles ont leurs raisons, il faut contribuer effectivement au désendettement de la France, la péréquation n'est pas illégitime, ce sont tout simplement des contraintes. Quelle que soit leur légitimité, ce sont des contraintes fortes pour les budgets auxquelles beaucoup de villes ne résistent pas. Nous, on résiste, mais ce n'est pas pour cela que c'est facile. Nous, on résiste mais d'autres ne résistent pas, elles augmentent leurs impôts. Et à côté, il y a des villes à côté de chez nous qui augmentent les impôts.

Vous nous avez reproché autrefois, il n'y pas très longtemps encore, d'avoir fait un cadeau au promoteur et d'avoir bradé le terrain de l'IUFM et maintenant, vous nous dites : Ah vous avez de la chance de l'avoir ce terrain, vous avez fait une bonne affaire ! On a fait effectivement une bonne affaire puisqu'on est passé de près de 9 M€ à 23 M€. Simplement on avait négocié à 25 dans une période florissante pour la construction, on l'a vendu à une période qui était beaucoup moins florissante du fait de la loi Duflot et alors on a dû consentir pour que l'affaire se fasse une baisse. Peut-être que si on négociait maintenant, cette baisse n'aurait pas lieu mais enfin, à l'époque où on a négocié, le marché était totalement bloqué, et par conséquent la seule solution était de consentir une baisse. Néanmoins 23 M€ moins 9, ça fait encore 14 M€ de plus-value, si on avait l'impôt sur la plus-value mais Dieu merci on ne l'a pas, on aurait payé cher. Nous sommes aussi propriétaires du terrain d'à côté. Le terrain de la CPAM est un terrain de la Ville qui avait été remis en bail emphytéotique il y a très longtemps, 50 et quelques années, très longtemps, c'était dans les années 60. La CPAM a construit un

immeuble dessus, l'immeuble appartient à la CPAM, le terrain appartient à la ville et la CPAM nous autorise à reprendre l'immeuble parce qu'elle n'en a plus l'usage et visiblement elle a renoncé à avoir un usage là-dessus, moyennant le paiement de 170.000 €, c'est le montant non amorti de la valeur du terrain. Il reste une valeur non amortie de 170.000 €, c'était la convention initiale, on va donc payer cette somme. Que ferons-nous de cet immeuble ? De toute façon on ne peut pas sérieusement se servir d'un immeuble aussi ancien, bourré d'amiante, et donc tôt ou tard, on le démolira et on verra l'usage qu'on en fera. Mais dans l'immédiat on va l'utiliser effectivement pour regrouper d'abord la police municipale pendant les travaux de construction du poste de police, la police ira là-bas et puis après, on verra ça. On aura le temps d'y réfléchir ; ce sera à l'ordre du jour d'un mandat suivant.

Sur Antonypole le terrain qu'on achète, c'est une réserve foncière, comme tous les terrains qu'on achète aujourd'hui. On a acheté beaucoup de terrains il y a quelques années, on a passé le relais à l'EPFIF l'établissement public foncier d'Ile de France maintenant ; là on est en-dehors du périmètre remis à l'EPFIF et par conséquent on achète nous-mêmes parce que ce terrain fait l'objet d'une cession, donc on a fait une préemption. Et heureusement que vous m'avez rendu le pouvoir de préemption.

Les effectifs scolaires augmentent et vous vous demandez qu'est-ce qu'on fait ? Mais attendez, on ne construit pas une école avenue Dunoyer de Ségonzac ? On l'a montrée, elle sera belle ! Elle a combien de classes de plus que la précédente ? 6 ou 7 classes ? En tout cas elle a plus de classes que la précédente et donc elle est destinée à faire face à tous les besoins nouveaux liés à la démographie scolaire. Et puis dans deux ou trois ans, mais assez vite finalement parce que les études commencent dès à présent, l'école de la RUA, l'école qui sera faite de

nouveau, il y avait déjà eu une école à Jean Zay autrefois, eh bien on va en faire une autre, mais qui ne sera pas de deux classes, qui aura douze classes alors que la population qui finira par habiter sur la ZAC et au-delà de la ZAC mériterait huit classes. Il y aura quatre classes de plus pour les besoins du centre-ville, extérieurs à la ZAC. Donc on prend des mesures, on a bien prévu qu'il pourrait y avoir une augmentation de population encore et par conséquent on y fait face.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions. Vous dites que vous avez soutenu notre politique d'investissements, malheureusement pas tous, pas tous. Je me souviens des longues manifestations qu'il y a eu contre le cinéma, vous trouviez qu'on faisait beaucoup trop grand... si, nous on se souvient de votre position ! Vous vouliez deux salles !

M. FEUILLADE : Non, au début vous vouliez le transférer ou le privatiser !

M. le Maire : Mais non, mais non !

M. FEUILLADE : Mais si, c'est pour ça que vous aviez les manifs !

M. le Maire : Moi je n'ai jamais voulu privatiser ! Vous faites référence à un projet d'il y a vingt ans ! Moi je n'ai jamais parlé de privatisation du cinéma ! Jamais. Vous oubliez quand même ! Et puis sur Vasarely dont vous dites grand bien...

Si, Mme Bergerol s'en souvient bien !

Mme BERGEROL : Oui, vous parliez de l'échec de 4 salles, vous vouliez 2 salles ...

M. le Maire : Vous n'étiez pas d'accord sur le cinéma, et le moins qu'on puisse dire c'est que vous ne nous avez pas soutenus. Quant à l'Espace Vasarely que tout le monde encense aujourd'hui, je me souviens de certaines phrases de M. Rivet, et même d'ailleurs de quelqu'un d'autre ici, sur le côté pharaonique de ce projet. Mme Léon peut attester que ce

projet pharaonique est plein à craquer du matin au soir. Il n'y a pas un jour de libre. Si vous voulez le réserver pour une réunion électorale, c'est impossible. Impossible ! Il est plein à craquer.

Mme Précetti va vous répondre sur Autolib' et Véligo

Mme PRECETTI : Au sujet de Véligo, effectivement on en a déjà parlé en commission mais le projet est sorti en fait du budget parce que la RATP nous a proposé de reprendre le projet à son compte, donc c'est avec eux maintenant que l'on travaille pour réaliser ce projet autour de la gare Antony-centre dans un premier temps, c'est là qu'il faut que l'on trouve l'espace pour pouvoir installer une consigne Véligo et on travaille donc avec la RATP.

Au sujet d'Autolib', tout le monde a entendu parler du déficit annoncé de 179 M€ dont 60 M€ sont à la charge de la société Autolib'. En attendant que les comptes soient audités, ils l'ont été d'ailleurs et le résultat de l'audit, on l'aura le 12 avril prochain, au prochain comité syndical, en attendant que ce soit un petit peu revu, détaillé, assaini si c'est possible, il y a un gel du déploiement des stations. C'est ce que nous avons répondu également au conseil des jeunes citoyens qui nous ont posé la question effectivement. Donc pour l'instant il y a un gel du déploiement dans toutes les villes. Et après, en fonction de ce que ces discussions donneront, on verra si le déploiement redémarre, comment il redémarre, de quelle manière il redémarre, avec peut-être un besoin de discerner un petit peu mieux quels sont les endroits où il faut déployer ou non le service.

M. Meunier a parlé également du budget, a comparé le budget de réfection voirie, éclairage, trottoirs, celui des circulations douces entre autre, et moi je voulais quand même juste dire que lorsqu'on refait des voiries, de l'éclairage et des trottoirs, ça bénéficie quand même largement aux circulations douces, entre autre aux piétons mais aussi aux cyclistes

parce qu'une rue qui circule mieux à 30 à l'heure est parfaitement adaptée à la circulation des cyclistes.

Et enfin sur le point parking théâtre dont parlait Mme Delpech, je voudrais quand même juste rappeler que le parking qui existe au centre-ville d'Antony est à moins de 500 mètres du futur théâtre qui sera construit et il est en grande partie vide le soir. Donc on a quand même une solution de secours pour l'instant qui n'est quand même pas du tout négligeable.

M. le Maire : Ce qui est applaudi par Mme Hagel. C'est une bonne nouvelle. Est-ce qu'il y avait d'autres questions encore, d'autres interventions sur le budget avant de voter ?

Alors je vais conclure : que faut-il retenir du budget ? Ce qu'a dit Pierre Médan, c'est clair et je partage l'optimisme de Pierre Médan :

L'excédent du budget de fonctionnement se maintiendra à 14,3 M€ et à mon avis un peu plus parce que les chiffres sont très prudents, et je pense qu'on peut monter jusqu'à 15 M€ sans trop de difficultés malgré la contrainte imposée par l'Etat.

La hausse de la péréquation : Effectivement la péréquation augmente de 200.000 € mais les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 600.000 €. On peut faire moins. On peut faire plus aussi vous me direz, mais à mon avis on fera plutôt moins parce que ce sont des prévisions qui sont plutôt prudentes. Et là-dedans, rien que les élections, les quatre tours d'élections amènent à une augmentation des charges de 250.000 € ; c'est fou ce que ça coûte, les heures supplémentaires nécessaires aux élections ! Et le coût des repas. C'est 250.000 €. Ce n'est pas rien ! C'est presque un point d'impôts dû aux élections. Un point d'impôts c'est 400.000. Là, on est à 250.000 uniquement à cause des élections.

Et ce serait plus cher encore si ce n'était pas des machines parce

qu'on doublerait le nombre de repas. Et c'est aussi les heures supplémentaires. Donc là, on aurait un point d'impôts total. Les dépenses, je le confirme, sont bien maîtrisées, et notamment pour les salaires.

Et puis malgré 37 M€ d'investissements consacrés aux écoles, aux crèches, à la voirie, etc, je passe, nous arrivons à faire baisser le niveau de notre endettement. Vous me direz grâce à une vente, effectivement, mais comme le dit Pierre Médan, notre autofinancement est de 15 M€ tous les ans, il n'y a pas tellement de villes à part les villes très favorisées qui arrivent à ce résultat-là. Moi je partage donc l'optimisme de Pierre Médan : nos finances sont bonnes. Elles résistent à la baisse des dotations et à la hausse de la péréquation. Elles résistent aussi, ce dont doutait l'opposition, depuis 2003 que je suis à ce poste, tous les ans, l'opposition, et ce n'était pas forcément vous, il y avait d'autres élus auparavant qui doutaient, qui ne sont plus là pour douter mais qui doutaient à l'époque, l'opposition nous disait : jamais vous n'y arriverez, vous allez vous planter... ! On a entendu ça. Souvenez-vous des prédictions apocalyptiques de certains opposants sur le gouffre que serait la fosse de plongée par exemple. Eh bien la fosse de plongée, on a vu la photo, elle est prête à être inaugurée, où est-ce que vous voyez un gouffre ? il n'y a pas de gouffre ! On ne s'est jamais si bien portés ! Et pourtant on est en train de payer le gouffre actuellement. Et on se porte très bien. Et ce sera encore mieux après, quand on l'aura payé, on sera plus forts qu'avant d'avoir payé. Donc au risque de vous désespérer, nos finances sont solides et les budgets des prochaines années vous le confirmeront. « Désespère et meurs », comme on le disait à Richard 3 !

On passe maintenant au vote.

M. MEDAN : Je suis sincèrement désolé de vous imposer comme chaque année la lecture de tous ces chiffres, je vais vous proposer le

premier et après on fera « même vote » par rapport aux éléments, au chiffreage des votants. Ok ?

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement : chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 7 voix Contre, 1 Abstention.)

M. le Maire : Merci M. Médan. Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Ces taux sont indiqués dans le document, ils sont pour la taxe d'habitation d'un montant que vous connaissez bien puisqu'il n'a pas changé depuis quelque temps :

Taxe d'habitation : 11,40

Foncier bâti : 17,42

Foncier non bâti : 16,82.

Ce sont les taux Ville. Vous avez à côté les taux reversés au Territoire et le total. Merci.

M. le Maire : On passe au vote ? Pas de commentaires ?

M. RUFAT : Une explication de vote parce qu'on va s'abstenir sur cette délibération. On n'est pas d'accord ; on voterait des taux d'imposition forcément si on était à votre place, peut-être pas ceux-là, alors comme on n'a pas toutes les clés du budget, nous nous abstiendrons. C'est comme ça depuis deux ans, Monsieur le Maire.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 7 Abstentions.)

4 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - EXERCICE 2017 :

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Le budget est très simple, on a un équilibre de ce budget grâce à une avance de 250.000 € versée par le budget principal de la Ville, ces 250.000 € vont se décomposer comme suit :

Dépenses d'investissements avec des frais d'études pour 230.000 €

Des avances pour 10.000 €, des travaux pour 5.000 €, travaux en cours pour 5.000 € aussi.

Mme DELPECH : Je me suis déjà prononcée contre votre projet de nouveau quartier qui n'accorde pas assez de place au logement social ni au logement étudiant, de plus il prévoit des îlots pavillonnaires clos et denses, des réserves ont été faites par rapport au sol et à la biodiversité, donc je voterai contre ce budget.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 3 voix Contre, 5 Abstentions.)

5 - TARIFICATION DES ACTIVITES SOUMISES AU TAUX D'EFFORT : DETERMINATION DES TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES A L'ETRANGER – MODIFICATIF.

(Rapporteur : M. David Passeron)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : On en parlait au point 1 : le conseil municipal devient une chambre d'enregistrement puisque ce tarif est déjà sorti sous forme de brochure d'été pour le séjour en Espagne, donc vous nous demandez de voter quelque chose que vous avez déjà publié, je le répète, c'est une insulte à l'opposition.

En plus j'ai des remarques là-dessus parce qu'il faut que les Antoniens sachent ce qui va leur arriver. L'augmentation est quand même particulièrement rude. Pour un couple gagnant le SMIC, donc 2.300 €, et ayant un enfant, le séjour passe de 346 € à 500 € ! Donc 150 € de plus. De plus, par l'article 3 l'annulation pour raison médicale va coûter 38 € à une famille payant le tarif plancher, soit 21% du tarif, et par l'article 4, si les aides sont égales au tarif du séjour, la famille paiera 32 €. La Ville rançonne les familles qui sont aidées et se paie sur l'aide sociale, c'est inadmissible ! Donc je voterai contre cette délibération.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, ça va illustrer les propos que vous avez émis tout à l'heure en disant que c'était injuste : il y a l'augmentation de 17 ou 18% en moyenne générale puisque vous appliquez un nouveau tarif plus adapté qui correspond à ce que vous avez expliqué tout à l'heure : c'est davantage l'utilisateur que le contribuable qui doit participer ; donc le taux augmente de 17%, c'est linéaire.

Il y a quand même deux bizarreries et c'est pour ça que je trouve que ce tarif est injuste et je vous l'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, on demande une révision de la grille. Vous augmentez le tarif plancher et le tarif plafond, le niveau le plus cher et le niveau le plus bas. Le niveau le plus bas augmente de 19% et le niveau le plus élevé de 17%.

M. le Maire : Oui, c'est un arrondi.

M. RUFAT : Non, ce n'est pas un arrondi, vous auriez dû faire un arrondi justement, le symbole est très important.

M. le Maire : Vous faites du pointillisme !

M. RUFAT : Oui mais justement c'est ce qui est désagréable dans vos propos Monsieur le Maire : c'est comme si les 5 € d'écart ne comptaient pas.

M. le Maire : Je n'ai pas vérifié les pourcentages. Franchement là,

si j'avais vu je les aurais rectifiés, je n'ai pas vérifié. Mais à part ça, vous êtes pour ou contre ?

M. RUFAT : Oui mais M. le Maire, l'intérêt de passer au taux d'effort, qu'on a souligné plusieurs fois, je peux recommencer si vous voulez, c'est d'éliminer les seuils et les effets d'escalier qui étaient insupportables. Vous avez maintenu un seuil, ce seuil c'est celui le plus bas ; et on retrouve une situation qui est absurde : une famille de 4 enfants qui gagne 2.000 € va payer 225 € sa participation alors que si elle gagne 1.950 €, donc 50 € de moins, elle va passer à 179 €...

M. le Maire : Mais non, pas du tout ! Elle a un taux d'effort de 11,572%, donc il n'y a pas de seuil ! Le 11,572 s'applique à son salaire, c'est tout !

M. RUFAT : On est en-dessous des 1.953 qui est le salaire plancher.

M. le Maire : C'est un minimum plancher. Entre le plancher et le plafond on applique un taux d'effort, et ce taux d'effort s'applique au centime près au salaire...

M. RUFAT : Monsieur le Maire, écoutez-moi avant de vous emballer : si on passe de 179 € à 225 €, on a 45 € de plus à payer alors qu'on gagne 50 € de plus à ce moment-là. Donc le taux d'effort ne s'applique pas. On a un effet seuil ... J'essaie de vous l'expliquer 36 fois !

M. le Maire : Pour uniquement le plancher, le seuil c'est le plancher.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, l'effet seuil est considérable, c'est 25% de plus, il est considérable, il est de 25% de plus pour les personnes les plus défavorisées.

M. le Maire : Oui d'accord mais enfin, que les Antoniens comprennent bien qu'il s'agit du taux plancher.

M. RUFAT : C'est pour ça que je vous dis que vous devez revoir

cet élément.

M. le Maire : Il s'agit du taux plancher qui concerne peut-être 3% uniquement des habitants.

M. RUFAT : Il reste un seuil absolument insupportable pour les personnes les plus défavorisées. C'est tout.

M. le Maire : Vous faites une fixation là-dessus, d'accord.

M. MEDAN : Je voudrais juste dire une chose qui me semble importante : si l'on prend un petit exemple simple : quand on a 10 €, une augmentation de 20% peut paraître importante si l'on prend le pourcentage, mais sur 10 € ça fait 2, et si vous payez 200 € parce que vous gagnez plus, une augmentation de 20% est plus forte. On est bien d'accord que le pourcentage peut être le même, le pourcentage peut être de 18, de 19%, il traduit quand même une volonté de la Ville d'avoir un tarif très social puisque le tarif le plus bas est quand même très faible. Alors il n'est jamais assez faible pour vous mais il est faible quand même.

M. SERIN : On a eu 50 fois le même débat ! Si vous voulez que les internautes restent jusqu'au bout avec nous...

M. RUFAT : Mais Monsieur Serin, je sais bien que 23 heures c'est votre heure, je dis que l'effet seuil n'est pas de 2%, il est de 25 à 30%, c'est pour ça que j'insiste et je trouve que ce n'est pas correct. 25 à 30% d'augmentation pour quelques euros, ce n'est pas normal et vous devez revoir votre politique.

M. MEDAN : Nous avons dit lors du DOB que nous allions nous pencher sur l'étude de cette question. On n'a pas changé d'avis, mais simplement laissez un petit peu le temps. Et de toute façon, même quand on aura ce qu'on aura peut-être en termes de statistiques, d'études chiffrées, etc, je suis persuadé que vous ne serez toujours pas contents !

Mme BERGEROL : Je voudrais dire que cet enfant de famille imaginaire pourra partir et profiter de ce séjour. Vous allez me dire que ce

n'est pas ce que vous voulez. N'empêche, je tiens à le dire, qu'il n'y aura aucun problème. Et peut-être que c'est important aussi pour cette famille qu'elle participe, qu'elle paye une certaine somme parce que les gens savent bien que les voyages ne coûtent pas rien !

M. le Maire : Pour ceux qui nous écoutent, je précise que le plancher passe de 124 à 179 €, soit 55 € de plus. Pour aller en Espagne, est-ce que c'est cher payé ? Même si c'est une famille qui n'a pas beaucoup de moyens. C'est ce qu'il faut bien comprendre. La Ville prend en charge la différence entre le prix de revient qui est au moins à 1.500 € et 179 €; la ville paie 1.300 € pour cette famille et vous, vous contestez ça, vous dites que ce n'est pas assez. Il faut bien voir les choses : c'est seulement ça qui est en cause.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

6 - FIXATION DES TARIFS DU CINEMA LE SELECT – MODIFICATIF.

(Rapporteur : Isabelle Rolland)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Merci Isabelle. Des questions ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, Pierre nous a montré un slide tout à l'heure où l'on voyait bien le fait que ce sont les tarifs et ce que vous demandez aux familles qui augmentent et non pas les impôts. Et là c'est la même chose : le cinéma fonctionne très bien, je dirais à la satisfaction de tous, tant mieux, on est ravis de l'avoir maintenant parce que vous savez, il n'y a que les gens qui ne font rien qui ne se trompent pas, qui ne font pas d'erreurs. Alors vous augmentez, c'est sûr que Mme Rolland donne les chiffres comme ça, bon ... sauf qu'on arrive pour un plein tarif à 7,69% d'augmentation et pour un tarif réduit à...

M. le Maire : 50 centimes, vous voulez dire à 50 centimes,

Mme HAGEL : ... à 9,0, mais vous savez, pour certaines personnes, 50 centimes + 50 centimes + 50 centimes ça fait une somme. Alors quand Mme Rolland nous dit que la carte d'abonnement sur 52, elle passe à 54, franchement une augmentation de ce type, on n'aurait sûrement pas fait de réflexions, on n'aurait rien dit, c'est pas là-dessus qu'on réagit, c'est sur le montant de l'augmentation des tarifs des places individuelles.

Et sur un autre point, les conditions de réduction, alors là on continue à être dans ce qu'il y a de pire ! Cela fait des années qu'on vous dit : les personnes qui sont au RSA, c'est celles-ci qui sont le plus en difficultés et on donne des réductions en semaine aux demandeurs d'emploi, fort bien, sauf qu'il y a des demandeurs d'emploi qui ont 5.000 € ou même plus par mois ! Et là, qu'est-ce que vous nous avez dit à chaque fois ? Il n'y a pas de justificatif pour les bénéficiaires du RSA. Donc je suis allée voir des bénéficiaires du RSA et je leur ai demandé : comment vous faites pour avoir un justificatif ? Et alors ils m'ont tous dit : on fait un clic sur internet, on a un papier qui sort.

Mme ROLLAND : Oui.

Mme HAGEL : Et alors après je suis allée me renseigner auprès d'un demandeur d'emploi, et je lui ai demandé s'il y a une carte de demandeur d'emploi ? Il m'a répondu : non, il faut faire un clic sur internet et on reçoit un papier. La même chose. Et je montre le papier, et il y a marqué ...

Mme ROLLAND : Attestation de paiement

Mme HAGEL : Attestation de paiement, RSA ...

Mme ROLLAND : Le problème des attestations de paiement, c'est qu'elles sont valables pour une période donnée et qu'il faut une mise à jour très régulière ; et s'il faut demander une attestation de paiement de

ce style à présenter en caisse avec les virements qui sont faits et les aides qui sont versées ...

Mme HAGEL : On peut avoir une attestation annuelle.

Mme ROLLAND : Ce n'est pas une attestation, ça.

Mme HAGEL : On peut en avoir une annuelle. Alors moi, écoutez Mme Rolland, nous, on propose, tentez, proposez-le ! C'est la même chose pour les demandeurs d'emploi.

Mme ROLLAND : Je vais vous répondre. Non, ce n'est pas la même chose parce que les demandeurs d'emploi ont une carte qui prouve qu'ils sont inscrits à Pôle Emploi. Or beaucoup de bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi. Donc qui peut le plus peut le moins. Toutefois ce que je voulais vous préciser, c'est que j'ai demandé au CCAS de se rapprocher du Sélect et au Sélect de se rapprocher du CCAS de façon à ce qu'on mette au clair les justificatifs qui peuvent être présentés en caisse et éviter ce genre de papier justement que vous nous montrez où figurent les virements qui sont faits, et qui sont régulièrement à mettre à jour puisque d'un mois à l'autre vous pouvez être suspendu de ces versements. Donc ce n'est pas un papier qui est présentable en caisse pour bénéficier d'une réduction. On réfléchit aux justificatifs, je tiens à signaler tout de même qu'on a mis en place ...

Mme HAGEL : C'est pareil pour les demandeurs d'emploi

Mme ROLLAND : Je termine : On a mis en place une carte groupe qui jusqu'à maintenant était vendue uniquement pour les structures Jeunesse et qu'on a étendue aux structures sociales que sont le CCAS, le centre culturel et social et Erasme. Donc eux aussi peuvent bénéficier du tarif à 3 € dans ce cadre-là, c'est une extension que l'on a faite avec ces nouveaux tarifs. Je tenais à le signaler aussi.

Mme HAGEL : Donc toujours rien pour les bénéficiaires du RSA ?

M. le Maire : Toujours rien.

Mme HAGEL : Mais Mme Rolland nous a tout de même dit qu'elle s'était rapprochée du CCAS, donc nous sommes très, très contents et nous serons vigilants. Merci Mme Rolland.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA SOCIETE NOVIGERE POUR UN EMPRUNT DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 105/105 BIS AVENUE ARISTIDE BRIAND A ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEDAN : Cette délibération décrit la totalité des emprunts et indique surtout qu'en compensation de cette garantie, on pourra bénéficier d'une réservation de 5 logements sociaux, ce qui me paraît être une bonne négociation.

M. FEUILLADE : Pourquoi ce n'est pas Antony Habitat qui a pris la main sur ces immeubles ? Une vingtaine de logements sociaux gérés au plus près par notre Office HLM plutôt que par un organisme dont le siège est à Clichy, vous me direz que ce n'est pas très loin mais ça a été une des raisons pour lesquelles on a intégré le patrimoine de l'Office départemental à Antony Habitat pour dire qu'on rapproche effectivement les gestions.

Et autre interrogation : je n'ai pas souvenir et j'ai regardé, j'ai fouillé dans mes documents, je n'ai jamais vu de DIA de vente sur cet immeuble.

M. le Maire : Alors simplement Antony habitat a essayé d'avoir cet immeuble mais Gaz de France qui était propriétaire a préféré le vendre à

une de ses filiales. C'est tout. On n'a pas insisté.

M. FEUILLADE : Il n'y a pas eu de DIA ?

M. le Maire : Je ne me souviens pas avoir vu de DIA.

Vous savez qu'actuellement on a un problème : je n'avais pas le droit de préemption et donc il y a des DIA qui sont bloquées actuellement. Les notaires ont bloqué car ils savent que ça ne sert à rien de les envoyer. Maintenant, grâce à vous, ils vont débloquent les DIA.

Mme DELPECH : J'ai une question parce que j'ai vu un article du collectif des Mal Logés qui a dénoncé le groupe Batigère auquel appartient Novigère car il produit des logements dits sociaux mais aux loyers beaucoup plus chers convenant soi-disant aux classes moyennes. D'ailleurs les prix fournis en annexe 1 ne sont indiqués que pour les 5 logements réservés à Antony. Donc ma question est : est-ce vraiment au final du logement social ?

M. le Maire : Oui, il y aura des PLAI, des PLUS, et des PLS.

M. FEUILLADE : Jusqu'à plus de 800 € pour les PLS, ce qu'il faut rappeler quand même, plus les charges. Et dans un certain nombre d'immeubles, les charges parfois représentent 30, 40 à 50% du prix du loyer.

M. le Maire : Oui. Vous avez de la chance de l'avoir, Antony Habitat !

M. FEUILLADE : Vous veillez au grain !

M. le Maire : Oh non, du tout ! C'est M. Legrand tout seul, vous savez bien, c'est lui qui dirige d'une main de fer Antony Habitat.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

8 - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES

REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2016.

(Rapporteur : M. Philippe Martin)

M. MARTIN : Je vous propose d'approuver le bilan de ces cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2016 dont la liste vous est jointe.

M. le Maire : Oui, elle est jointe mais nos auditeurs ne l'ont pas. Est-ce que tu peux lire les principales cessions ?

M. MARTIN : C'est une acquisition près de l'Institut Pasteur Petits Frères des Pauvres, c'est un immeuble au 70 rue Adolphe Pajeaud pour 1.165.000 €, et cet immeuble vous le retrouvez en cession puisque nous l'avons attribué à Antony Habitat comme immeuble social.

Autre acquisition : il s'agit d'un bien 1 rue de Tignes à Antony pour un prix de 370.000 € et là encore pour un objectif de projet social à terme.

Dans les cessions, il y a une cession de Dodeca ; c'est une régularisation, vous connaissez tous ce terrain de 9.316 mètres carrés au prix de 469.000 €.

Nous avons aussi la cession à la SCI Les Petites Bulles. Il s'agit d'un local au sein d'une copropriété au 63 Bis rue Aristide Briand pour un montant de 620.000 €.

Et enfin une cession importante, la cession à la SCCV Antony Harmony 2 d'un terrain de 11.271 mètres carrés, au 80/98 rue Adolphe Pajeaud à Antony, pour un montant de 13.714.508 €.

M. le Maire : Donc vous le voyez, il y a eu quand même de grosses acquisitions et surtout de grosses cessions en 2016.

M. RUFAT : Sur la vente des Petites Bulles, on a fait une moins-value sur l'opération.

M. le Maire : Oui, on a fait une grosse plus-value, vous l'avez vu, sur le terrain de Pitch, en revanche on a fait une moins-value de 150.000 € sur le local de l'immeuble Velpeau. On n'a pas été bons, on a acheté un

peu cher sans doute. Un peu cher à Pôle Emploi, il faut dire. C'était pour la bonne cause mais quand même ! Pour une fois, on n'a pas été bons.

M. MARTIN : Juste un point quand même sur les Petites Bulles : il s'agit quand même d'une vente à un kiné pour enfants.

M. le Maire : Oui c'est bien, mais ce n'est pas pour cela que le prix était plus bas. Alors on nous demande de voter ce rapport, même si on ne vote pas, de toute façon c'est fait. Alors je propose quand même de voter. Qui est-ce qui approuve ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 abstentions)

9 – BAS GRAVIERS – CROCHETEURS : REGULARISATIONS FONCIERES ENTRE LA VILLE ET L'ETAT SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARC DES ALISIERS PORTANT D'UNE PART SUR LA CESSION A L'ETAT DES PARCELLES CADASTREES SECTION Y N°292 SECTION X N°284 ET SECTION U N°231 POUR 1856 METRES CARRES, ET D'AUTRE PART LA CESSION A LA VILLE DE TERRAINS ISSUS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ETAT POUR 1283 METRES CARRES.

(Rapporteur : Mme Armelle Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COTTENCEAU : Il s'agit du bas du talus côté autoroute.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX-CONTRATS

10 - DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE

- **Composition du jury de concours et fixation de l'indemnité attribuée aux membres du jury possédant la même qualification ou une qualification équivalente.**
- **Fixation de la prime à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.**

(Rapporteur : Mme Sophie Sansy)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Concernant le jury, il est proposé comme le prévoit la loi, de retenir comme il se doit la commission d'appel d'offres mais d'y ajouter Mme Sansy en tant qu'élue en charge de la sécurité.

Et deuxième délibération, il s'agit d'approuver le montant de la prime de 8 000 € qu'on va donner aux architectes qui auront rendu un dossier sérieux mais qui n'auront pas été retenus.

Et dans la première délibération, il y aura aussi l'attribution de 500 € aux membres du jury maître d'œuvre que je vais désigner pour faire partie du jury. Les architectes que je vais désigner auront 500 € en tant que jetons de présence, et Mme Sansy, je propose qu'elle soit élue dans le jury.

(Vote à main levée : les deux propositions de la délibération sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN PAR DU PERSONNEL EN INSERTION DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY, PASSE AVEC L'ASSOCIATION ESPACES

(Rapporteur : M. Christian Ollivry)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Vous voyez que la vertu écologique coûte cher, 33 000 € de suppléments à payer pour éviter

l'usage de produits phytosanitaires ; vous voyez que ça coûte, cela mérite un effort de notre part et chacun doit faire cet effort ailleurs aussi pour la propreté et l'absence de produits chimiques.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - VENTE d'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE SCARAB MAJOR et D'UNE LAVEUSE EUROVOIRIE SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE.

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - VALLÉE SUD GRAND PARIS

13 - CROIX DE BERNY : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES RESEAUX D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENTS ET APPAREILS DE DÉFENSE A INCENDIE A PASSER AVEC VALLÉE SUD GRAND PARIS.

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - PERSONNEL.

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

DES EMPLOIS D'AVENIR

(Rapporteur : M. Philippe Serin)

M. SERIN : Il s'agit de se donner d'autres moyens de recrutement de personnel en grandes difficultés ; je peux vous dire que ça peut toucher deux ou trois personnes par an maximum, mais nous souhaitons nous inscrire dans ce dispositif.

Mme DELPECH : A la fois une question et une remarque : depuis 2007 la Ville a-t-elle fait un bilan sur les contrats aidés ? Combien ont été recrutés et combien ont accédé à un emploi à la suite de ce contrat, puisque c'était le but de ces contrats ?

M. SERIN : Je ne peux pas vous répondre tout de suite mais on vous donnera la réponse très rapidement.

M. le Maire : Il y a eu beaucoup d'embauches sur les contrats aidés, quand ils sont bons, au bout de deux ans on les garde, c'est le principe.

Mme DELPECH : Les emplois d'avenir sont une mesure d'urgence pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification, ayant pour but de permettre un accès durable à l'emploi. Ils ne doivent pas être un dispositif temporaire dans l'espoir d'un autre contrat précaire. Dans votre rapport vous mettez entre parenthèses et en points de suspension ce qui devrait être essentiel : un accès à un poste qualifiant et non pour combler un service en sous-effectif ; un accompagnement par un tuteur ; et comme le demandent les syndicats un accompagnement aussi par la Mission Locale ou Pôle Emploi.

La loi indique aussi que l'aide est également attribuée au vu des engagements de l'employeur sur les disponibilités de pérennisation des activités. L'objectif de la Ville devrait donc être aussi que le jeune reste sur le poste à l'issue de son contrat, c'est pourquoi je trouve incomplète la rédaction de l'article 1 limitant l'emploi d'avenir à assurer des missions

dans les secteurs technique et social. Je pense qu'il manque l'aspect formation – acquisition de compétences.

M. SERIN : Nous respecterons la loi, uniquement la loi et seulement la loi ; sachez que si cette rédaction vous semble limitée, ce n'est pas le but de ces recrutements supplémentaires.

Mme DELPECH : Comment ce n'est pas le but ? Si, c'est bien de donner des formations à ces jeunes.

M. SERIN : Je vous ai répondu, écoutez-moi, nous allons respecter le texte ; tout ce qui doit être fait, nous le ferons ; nous n'avons pas l'habitude de ne pas prendre ces personnes, on veut aider ces personnes en grandes difficultés, et je vous dis que ça ne touchera à mon avis que deux ou trois personnes ; d'ailleurs ce n'est pas mon avis, c'est celui des Ressources Humaines.

Mme CHARRIER : Les emplois d'avenir ont été créés en octobre 2012, ce sont des contrats d'aide comme Mme Delpech vient de le rappeler, des contrats d'aide à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sans formation et particulièrement éloignés de l'emploi.

Plusieurs fois lors de conseils municipaux précédents, nous vous avons demandé d'avoir recours à ces emplois d'avenir, moyen créé par le Gouvernement pour lutter contre le chômage des jeunes. Nous apprécions donc de voir enfin, mieux vaut tard que jamais, de vous voir adhérer à ce dispositif. Alors je voulais vous poser la question : combien de postes allez-vous créer ? Vous avez déjà répondu deux ou trois, c'est fort peu, je pense que vous pourriez faire mieux que cela.

M. SERIN : Malheureusement il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent rentrer dans ce dispositif.

Mme CHARRIER : Il y en a peut-être plus que...

M. SERIN : Vous connaissez peut-être des gens mais les ressources humaines connaissent bien ce dispositif et c'est eux qui évaluent.

Mme CHARRIER : Dans quels services comptez-vous les employer ?

M. SERIN : Tous les services peuvent être concernés...

Mme CHARRIER : Alors il doit y avoir un certain nombre de possibilités, parce que ce sont des emplois dans lesquels les jeunes peuvent se former et sont accompagnés, c'est un tremplin pour l'emploi.

M. SERIN : Oui, c'est un tremplin et c'est pour cela que ce dispositif a eu très peu de succès sur le territoire depuis 2012 ; ce n'est pas nous qui ne voulons pas, on a essayé de trouver dans quel cadre on pouvait le faire et là on espère trouver au moins une personne, c'est pour cela qu'on a étendu ce dispositif.

Mme CHARRIER : Comment les jeunes sont-ils avertis des postes que vous créez ?

M. SERIN : Il y a un site internet, il y a beaucoup de choses ; Pôle Emploi fait beaucoup de choses, il y a énormément de dispositifs, il y en a tellement que les gens ne savent même plus à quel dispositif ils doivent s'adresser, il y a un millefeuille en matière de demandes d'emplois et je crois que c'est ce qui nuit à la fluidité du marché.

Mme CHARRIER : Il faut accompagner les jeunes dans ce millefeuille.

M. SERIN : Puisque vous savez mieux que moi, je vous laisse dire...

Mme CHARRIER : Non, je ne sais pas mieux que vous, je me renseigne, c'est tout.

M. SERIN : Vous répondez à ma place !

Mme CHARRIER : Non, je dis qu'il faut accompagner les jeunes pour que ces emplois servent.

M. SERIN : Depuis 5 ans ça devrait être une merveille et le paradis en France !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - ÉDUCATION

16 - ADOPTION DE L'AVENANT AU CONTRAT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DE LA VILLE D'ANTONY A PASSER AVEC ELRES (ELIOR RESTAURATION)

(Rapporteur : M. Jean-Yves Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Merci pour cette explication mais vous avez quand même omis quelques petits éléments...

M. le Maire : Il a fait une synthèse.

Mme HAGEL : Une synthèse en oubliant quand même des éléments importants. Parce qu'effectivement l'idée de prolonger le contrat jusqu'en juillet 2018, c'était une bonne idée, et je crois d'ailleurs qu'il y a déjà eu une délibération là-dessus que nous avons votée sans aucun problème. Par contre les dispositions qui sont jointes à cette délibération et à cet avenant sont beaucoup plus inquiétantes pour nous ; notamment les dispositions en matière de qualité, et particulièrement de qualité de viande ; je crois qu'il faut être très clair, on passe pour le rôti de veau et le gigot d'agneau du label rouge à un label différent qui n'était pas un label d'ailleurs pour faire des économies ; là on a bien vu que M. le Maire avait dû passer par là...mais ce qui m'étonne d'autant plus, M. le Maire et M. Le Bourhis, c'est que des associations de parents d'élèves sont allées

vous voir, vous ont rencontrés pour vous demander une chose toute simple : surtout pas de baisser la qualité de la viande mais de limiter la quantité de protéines carnées proposées aux enfants ; juste une limitation en grammage. Or, ce que l'on voit, c'est que vous limitez en grammage les crudités pour des raisons tout à fait objectives, c'est-à-dire que ça partait à la poubelle, donc il vaut mieux limiter effectivement ; vous rabaissez la qualité des viandes proposées aux enfants pour faire des économies alors que nous, nous vous avons proposé de garder des viandes de très bonne qualité, label rouge comme c'était le cas avant, et c'était très bien, et nous étions contents, et les parents d'élèves étaient contents, mais limitées en grammage, de la manière qui vous convient, en un jour, en quelques jours, peu importe, mais limitées en grammage. Parce que je le rappelle à nouveau même si je l'ai déjà dit, les carences alimentaires des enfants, toutes catégories sociales confondues, ne sont pas des carences alimentaires en protéines, ce sont des carences alimentaires en fibres, c'est-à-dire fruits, légumes et légumineuses, évidemment il faut manger de la viande, les enfants doivent manger de la viande, les adultes aussi d'ailleurs, tout du moins ceux qui en ont envie, par contre on peut limiter. Si vous vouliez faire des économies, M. le Maire, c'était le moment, vous limitiez un tout petit peu les grammages, et comme ça vous faisiez les économies en gardant la qualité.

Moi, je vais vous dire, je ne voterai pas cette délibération ; je considère que vu l'attitude d'un grand nombre de parents d'élèves en commissions, de toutes associations de parents d'élèves confondues, ce ne sont pas les associations qui sont à gauche, j'insiste, sans parler des associations qui vous ont rencontrés en vous faisant ce type de demande, quand on voit le résultat, franchement je suis effondrée !

M. LE BOURHIS : Vous intervenez comme d'habitude en agitant beaucoup de peurs et en parlant d'un sujet qui n'est pas vraiment celui de l'avenant. Il ne s'agit pas de changer ou de faire quelque chose qui ressemble à un nouveau contrat ; l'avenant n'est pas un nouveau contrat, le contrat lui-même dans son fond n'est pas changé, ce sont des ajustements et ces ajustements par rapport à certaines denrées alimentaires tiennent compte de la réalité de l'exécution du contrat actuel.

C'est ce que j'évoquais en disant que compte tenu des approvisionnements que l'on a, dans la réalité de ce qui se passe, il y a des ajustements possibles de la situation actuelle. Si on avait voulu faire des économies, je pense qu'on aurait fait quelque chose d'autre. Savez-vous combien au niveau du changement de label des viandes, savez-vous quelle est la diminution sur le contrat pour les denrées ? 0,014. Ce n'est pas 1,5 centime d'euro. Alors on ne fait pas des économies, c'est simplement pour ajuster ce qui est demandé et ce qui est exécuté aux possibilités. Alors je vous le dis, je vous explique : en ce qui concerne le bœuf, dans le contrat, c'est de la race à viande pour ce qui est des sautés ; rôtis : race à viande ; steak haché : aussi race à viande ; et on demande maintenant sur ce dernier de la viande bovine française née, élevée et abattue en France. La différence entre les deux, c'est une question de tendreté de la viande, quand on hache est-ce que la tendreté de la viande est un élément important ? Non.

On continue : la volaille c'était du label rouge, ça reste du label rouge, aussi bien pour le sauté, l'émincé, le rôti, l'escalope ; en ce qui concerne le veau, le sauté reste toujours label rouge, mais en ce qui concerne le rôti il était label rouge, il devient race à viande et je vous explique : c'est de la race à viande parce qu'il s'agit toujours d'une livraison de viande fraîche, comme pour l'agneau, ce n'est pas du

congelé. En fonction de la saisonnalité, on n'a pas, compte tenu des volumes que l'on demande la livraison de ce qui est demandé. Donc pourquoi continuer à demander quelque chose que le marché ne peut pas nous livrer ? Parce qu'on veut rester sur des viandes de qualité et des viandes fraîches et non pas décongelées. Je m'arrête là en ce qui concerne votre intervention.

Mme HAGEL : J'espère que cela ne préjuge pas trop du prochain contrat, c'est cela qui nous inquiète.

M. LE BOURHIS : On verra, et en ce qui concerne les nombreux parents que nous avons vus, car nous avons eu une concertation ensemble, et vous avez eu des réponses à vos questions concernant les carences en fruits et légumes, s'il ne devait y avoir que des fruits et légumes et qu'on diminue la viande considérablement, les enfants ne mangeraient plus grand chose. Un point cependant : sur le prochain contrat il y aura certainement davantage de légumineuses, on est bien d'accord. Mais là il ne s'agit pas de parler du prochain contrat.

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur un point en particulier : vous vous souvenez, - je sais qu'il s'agit d'un avenant et pas d'un nouveau contrat, mais c'est peut-être quand même l'évolution par rapport à la suite et au contrat qui sera signé prochainement- vous vous souvenez qu'en 2009 nous avons beaucoup travaillé pour l'élaboration du cahier des charges et que la production avait été limitée à 8500 repas/jour afin que ne se reproduise pas l'excès de la délégation précédente où le nombre de repas, 12000, était considéré comme excessif et nuisible à la qualité de la production ; et vous étiez un des premiers, M. le Maire, à le dire, nous étions bien d'accord là-dessus.

Or les exigences antérieures ne sont pas reprises puisque le nombre de repas va passer des 8500 convenus à 10 500 avec la possibilité pour le prestataire (cf. l'article 5 de l'avenant) d'intégrer de

nouveaux contrats extérieurs avec l'acceptation de la Ville, bien sûr, la Ville pourra accepter et donc on voit que le chiffre pourra monter. Cela pourra nécessiter sans vouloir agiter des inquiétudes excessives une vigilance certaine pour qu'on ne retombe pas dans les dérives précédentes.

D'autre part j'aurai un mot sur l'économie faite par la ville qui va se voir restituer 140 000 €, cela aura-t-il, M. le Maire, une répercussion sur les tarifs imposés aux familles Antoniennes ?

M. LE BOURHIS : Je vais vous répondre d'abord sur l'augmentation de la production : j'ai dit peut-être un peu rapidement parce que je ne voulais pas mobiliser trop longtemps l'attention compte tenu de l'heure que c'était compte tenu du fonctionnement de la cuisine qu'on avait pu observer depuis 4 ans maintenant, qu'en effet il apparaissait qu'il n'y aurait pas une baisse ni de l'efficacité ni de la qualité du travail effectué dans la cuisine, quand on passerait de 8500 à 10 500 repas. Effectivement je l'ai redit en commission, 10 500 sera le maximum de la production sur cet avenant, pour la durée de cet avenant, 10 mois et 8 jours ; si l'on s'aperçoit que ce mode de fonctionnement induit des problématiques que l'on n'avait pas envisagées jusqu'à présent parce qu'effectivement ça tourne très bien, et l'on pense qu'on pourrait fabriquer davantage de repas ; sinon, on reviendra sur cette production, sur cette quantité.

Mme BERGEROL : Juste une petite précision : en effet le CCAS s'associe à la Ville dans cet avenant, si jamais des seniors qui bénéficient du portage des repas sont encore devant leur écran, il ne

s'agit pas des mêmes repas ; même s'ils sont faits à la cuisine centrale, il y a des repas tout à fait adaptés aux seniors et d'ailleurs avec un choix.

M. le Maire : Je rappelle que cet avenant a pour but de faire baisser le prix payé à ELIOR pour le repas, qui était jusqu'à présent à 7,87 € pour les adultes, 7,18 € pour les repas élémentaires, et 6,88 € pour les repas Maternelle, et qu'il passe maintenant à 6,45 €. Donc il y a une baisse de 43 centimes sur le prix du repas. Ce qui n'a rien à voir avec la qualité et rien à voir avec l'ensemble des mesures prises et que vous reprochez à M. Le Bourhis sur la qualité, ça, ça pèse pour 1,5 centime. Ce qui pèse pour 42 centimes, c'est le personnel qui était étalé sur 620 000 repas et qui se retrouve maintenant sur 780 000, c'est tout. Ce sont les frais fixes qui ne bougent pas mais qui sont étalés sur un nombre de repas plus élevé, ce qui fait baisser le prix du repas de 43 centimes et qui rapportera sur l'année pleine à partir de septembre 2017 à juillet 2018 300 000 € environ d'économies. Ces économies bien sûr ne seront pas reportées sur le prix payé par l'utilisateur puisque le prix payé par l'utilisateur, c'est à peine 50% du prix de revient, donc cela fera baisser la charge au contribuable. Le contribuable qui paye et qui ne bénéficie pas du repas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

17 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE- EXTRA SCOLAIRE-PERISCOLAIRE ET SENIORS

- **Adoption de la convention de groupement de l'autorité concédante conclue entre la ville et le CCAS d'Antony**

- **Approbation du rapport sur le choix du mode de gestion**

(Rapporteur : M. Jean-Yves Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. LE BOURHIS : Il est vrai que le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la délibération est extrêmement intéressant, très précis, je vous invite à en prendre connaissance si vous n'avez pas eu le temps de le faire compte tenu des délais dans lesquels vous avez eu le rapport.

M. le Maire : Bonne lecture effectivement.

M. MEUNIER : En ce qui concerne le renouvellement du contrat de restauration scolaire, extra-scolaire et seniors, et son mode de gestion, votre choix est fait : ce sera la concession de service public et non la gestion en régie. Pourtant la gestion en régie, outre le fait de marquer le retour de la puissance publique dans les services de notre ville, présente en la matière de nombreux avantages : amélioration de la qualité alimentaire, amélioration de la santé publique, mise en place d'une politique éducative au goût et à la nutrition, développement de filières d'approvisionnement en circuits courts.

M. RUFAT : Il y a deux délibérations : une première qui statue sur ce qu'a dit Mme Bergerol, c'est-à-dire le regroupement du CCAS et de la Ville, c'est une bonne chose et ça tombe sous le sens, d'autant que cela permet d'accroître la capacité d'être majoritaire dans la part, je n'insiste pas mais c'est une bonne mesure et ça a des avantages ; l'autre, c'est sur le choix du mode de gestion soit régie, soit société publique, etc ...Les commissions prennent davantage le temps de discuter.

Mais je voudrais dire qu'à la différence de ce qu'on va voir ensuite avec le parking, la technicité qui est demandée au prestataire est sans commune mesure avec ce qu'on verra ensuite sur le parking, technicité

qui impose un savoir-faire que toute commune ne peut peut-être pas se permettre ; de très grosses communes éventuellement peuvent avoir des régies de cette sorte-là mais une petite commune, non, comme le choix a été fait d'avoir une cuisine centrale municipale, ce n'est pas la même chose que si on avait une cuisine centrale comme Fresnes qui a une vision plus territoriale que d'autres villes.

Cette technicité est un élément qui plaide en faveur de la concession, et l'histoire aussi parce que la concession actuelle nécessite d'être accompagnée avec une grande vigilance de la part des services, ils font un travail extraordinaire et connaissant les entreprises, ils veillent aux dérives habituelles que toute entreprise a pour essayer de gagner et obtenir des gains de manière plus ou moins indue. Donc cette vigilance plaide pour le maintien de ce mode de gestion là.

Il est bien entendu que là on ne fait que lancer la procédure et que le travail d'analyse sur le cahier des charges final, ce n'est pas ici, ce sera au prochain conseil municipal, et que la procédure de concertation va continuer telle qu'elle a eu lieu jusqu'à présent.

Dans ces conditions nous voterons favorablement.

M. LE BOURHIS : Je voudrais profiter de l'intervention de Pierre Rufat et de ce sujet que nous avons abordé pour dire combien le travail du service de l'Education a été important, aussi bien des responsables directs du service de l'Education que de la responsable de la restauration qui suit le contrat et l'exécution du contrat de manière très sérieuse et régulière. Je voudrais aussi associer les services juridiques qui nous ont été d'un grand secours parce que contrairement à ce qu'a dit le premier orateur, c'est extrêmement complexe d'avoir une restauration en régie pour une ville comme Antony, il faut des compétences extrêmement diverses et variées. On se souvient qu'il y a eu la modification de la commande publique qui oblige à lotir en différents lots, nous serons donc

obligés de le faire et dans la mesure où il y a des intervenants différents, c'est difficile de dégager une responsabilité et en matière de sécurité sanitaire, c'est quelque chose d'absolument capital.

Donc vraiment le mode de gestion en régie n'est pas possible et je voudrais vraiment remercier les services qui ont travaillé sur ce sujet et le Directeur général qui a en charge le service de l'Education qui s'est également beaucoup investi sur le sujet.

(Vote à main levée sur la première délibération, adoption de la convention : unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le choix du mode de gestion (CSP) : 48 Pour et 1 voix Contre.)

18 - ADOPTION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC DES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LA DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DUE A CES ETABLISSEMENTS.

(Rapporteur : M. Jean-Yves Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, la loi vous contraint de verser aux écoles privées élémentaires un forfait pour les élèves domiciliés à Antony. Elle ne vous contraint pas, elle vous contraignait d'après ce qu'a dit M. Le Bourhis, elle ne vous contraint pas aujourd'hui à étendre ce forfait aux élèves de maternelle.

M. le Maire : Si.

M. LE BOURHIS : Si, la loi nous y contraint dans la mesure où l'on a commencé à verser, il y a de nombreuses années, un forfait. La loi nous oblige à continuer.

Mme CHARRIER : De toute façon c'est ce que vous avez toujours fait et vous ne voulez pas revenir sur cette convention initiale.

En 2014, puisque le dernier vote date de 2014, nous vous avons demandé de diviser le vote en deux : une pour les maternelles, une autre pour l'élémentaire, vous ne l'avez pas fait, cette fois non plus, c'est pourquoi nous nous abstenons face au vote groupé.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

VII - SPORTS

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

(Rapporteur : M. Gilles Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Nous allons accorder de nouveau une subvention à Antony Sport Football, un club qui n'en finit plus de susciter des remous sur les réseaux sociaux et dans la presse, ce qui témoigne d'une situation conflictuelle loin d'être réglée.

Tous ces litiges auraient pu être arrêtés si en mars 2016, au moment du compromis auquel vous étiez partie prenante, il avait été accepté par l'équipe en place. Vous auriez pu faire pression, la subvention représentant plus de la moitié des moyens de fonctionnement du club. Quelle confiance peut-on alors accorder aux dirigeants de ce club quand des enfants continuent d'être écartés parce qu'ils ne seraient pas assez bons ? Quand des plaintes d'éducateurs continuent d'être déposées ? Quand une plainte est toujours en cours auprès du tribunal d'instance ?

Un club ne se mesure pas seulement à ses résultats en compétition, mais aussi à sa capacité à permettre aux enfants de s'épanouir à travers le foot et d'apprendre les valeurs de respect et de vie

en groupe, et d'effort. Si la justice suit son cours, nous vous demandons Monsieur le Maire de revoir ce problème et d'y trouver une solution avec toutes les parties en présence, les opposants et les dirigeants.

Mme HAGEL : D'abord je voudrais féliciter le service des Sports qui vraiment a très bien travaillé. Nous avons en commission des dossiers qui sont extrêmement précis, extrêmement intéressants et d'une richesse réelle, et nous pouvons vraiment évaluer le travail fait dans les différents clubs sportifs, et d'ailleurs c'est là que nous pouvons faire des comparaisons et je dois dire que je souscris totalement à l'intervention d'Isabelle Delpech en ce qui concerne le club de foot.

Je voudrais rappeler deux ou trois éléments : c'est un club important pour la Ville, c'est une activité importante pour les jeunes, et pas seulement pour les jeunes ; Monsieur le Maire, dans cette enceinte, il y a un an et demie ou deux ans, au début du mandat, je vous ai interpellé à propos du club de rugby qui avait des problèmes d'équipements, enfin des problèmes courants dans des clubs et qui sollicitait la Ville. Je me souviens très bien de votre réponse parce qu'un des éléments qui faisait que le club de rugby était très demandeur auprès de la Ville, c'était qu'ils étaient passés en Fédérale 2. Alors il y a des spécialistes ici qui expliqueront bien ce que ça veut dire, ils allaient vraiment en haut de l'affiche, et vous nous aviez répondu, M. le Maire : « Je ne suis pas favorable au sport d'élites, je préfère le sport plaisir, le sport pour tous ». Je dois dire que cet argument m'a convaincue ; j'ai trouvé que pour un maire d'une ville comme la nôtre, c'était quelque chose d'intéressant.

Sauf qu'aujourd'hui, avec le Football Club d'Antony on est dans une situation totalement différente. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Quand on est un jeune, un enfant Antonien, et que vous voulez faire du

foot, vous avez assez peu de chances d'arriver à être intégré au Football club d'Antony, pourquoi ?

Grâce aux beaux tableaux du service des Sports, je ne les ai pas apportés ici mais je les ai bien en tête, nous apprenons qu'il y a 646 licenciés à Antony Club Football, dont 340 Antoniens, c'est-à-dire 52% d'Antoniens, et pour 52% d'Antoniens, et pour le sport pour tous a dit Monsieur le Maire, ce n'est pas un sport d'élite, il y a 153 000 € de subventions.

Par ailleurs vous allez me dire, M. le Maire, que les enfants qui ne peuvent pas rentrer à Antony Sport Football peuvent aller à l'AJA qui est un autre club de football sur Antony ; oui, ils peuvent peut-être y aller, quand on va voir ce club sportif on voit qu'il ne reçoit que des Antoniens, moins de 300, et là on ne leur donne que 15 000 €. Alors le sport pour tous, le sport plaisir, c'est 15 000 € pour presque 300 gamins, et le Football club d'Antony qui est très connu sur la ville, très suivi par une partie de nos collègues de cette salle qui connaissent très bien, qui viennent aux assemblées générales, etc, lui, pour 340 Antoniens, a droit à 153 000 € !

Je trouve qu'aujourd'hui on pourrait faire faire une très grande manifestation sur Antony avec toutes les personnes qui enfants ont été refusées au Football Club d'Antony à qui on donne 150 000 € et plus pour fonctionner !

M. le Maire : Madame Hagel et Madame Delpech, vous faites de l'acharnement ! Cela fait deux ans que sans arrêt vous attaquez le malheureux club de football alors qu'il y a quand même 50 clubs à Antony, qu'il y a 15 000 pratiquants, et par conséquent je trouve que votre souci uniquement pour le football est quand même surprenant.

Il y a effectivement au stade du club un différend entre les dirigeants et quelques entraîneurs, ou plutôt quelques anciens entraîneurs qui se plaignent de difficultés qu'ils sont allés présenter devant les Prud'hommes ; c'est quelque chose d'assez fréquent, la Ville elle-même a un certain nombre de difficultés avec certains de ses agents, c'est la vie, c'est assez fréquent d'ailleurs dans toutes les villes, je ne sais pas pourquoi vous faites une fixation à laquelle vous n'arrivez pas à échapper, vous ne voyez que cela, ce malheureux différend entre les dirigeants et certains anciens entraîneurs du club de football.

La réalité, c'est qu'il y a une vingtaine ou même plus d'équipes de jeunes footballeurs qui jouent tous les week-ends et que la Ville finance. Ce n'est pas du sport d'élite, c'est du sport de masse que nous finançons chaque semaine. Il y a des cars qui transportent ces jeunes joueurs qui vont de 8 ans à 18 ans à peu près, c'est cela que nous finançons avec leurs entraîneurs, leurs déplacements, etc...Voilà ce que paye la Ville. Et nous en avons pour notre argent puisque le club fonctionne bien et que les différentes équipes jouent à des niveaux honorables. Ce n'est pas de l'élite, personne n'est en championnat de France, c'est de la division supérieure régionale au maximum, ce sont des compétitions hebdomadaires que nous suivons de près et que nous soutenons ; c'est cela que payent les impôts versés par les Antoniens. Mais je ne vous ai jamais dit que je méprisais le sport d'élite, ce n'est pas vrai. Je soutiens aussi bien sûr le sport loisirs, d'ailleurs il n'a pas besoin de soutien financier, il se débrouille tout seul, il n'a pas beaucoup d'entraîneurs à payer, il a des cotisations, il vit très bien ; ceux qui ont besoin du soutien de la Ville, c'est le sport d'initiation des jeunes, des enfants, le sport de compétition des jeunes lorsqu'ils ont besoin d'entraîneurs alors qu'ils ont assez peu de ressources, c'est cela que nous soutenons essentiellement.

Mais il y a du sport d'élite à Antony, enfin pas au football à Antony, ce n'est pas le PSG à Antony. Antony même au niveau des équipes premières, ce n'est pas du sport d'élite ; il y en a à Antony, du sport d'élite, il y a l'escrime, en athlétisme aussi il y a des sportifs d'élite, pas beaucoup, il y a quelques sports qui jouent au niveau national et qui méritent le cachet de sport d'élite, mais ça n'est pas le cas du football du tout.

(Mme Delpech lève la main pour avoir la parole)

M. le Maire : Non, cela suffit, on a assez parlé du football, si vous avez des questions à poser sur un autre club d'accord, mais pas sur le foot.

Mme DELPECH : Vous m'avez accusée d'acharnement, ce n'est pas de l'acharnement...

M. le Maire : Ecoutez, cela fait deux ans que vous ne parlez que de cela. Laissons faire la justice, on verra ce qu'elle donnera.

Mme DELPECH : Oui, mais si le président continue à exciter les autres par des textes sur internet.... Je l'ai sous les yeux le texte, il y a des mensonges dedans.

M. le Maire : Non, écoutez, laissons faire la justice, la Ville ne finance pas les dirigeants, la Ville finance les équipes et ne verse ses subventions qu'en fonction des besoins de ces équipes. C'est tout.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 Pour et 2 Abstentions.)

**20 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS
DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS
MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS
SPORTIVES.**

(Rapporteur : M. Le Lamer)

M. le Maire : Vous allez voir, Madame Hagel, que la Ville ne finance que les projets, que les équipes, et pas les dirigeants.

Mme HAGEL : Je n'ai jamais dit cela !

M. le Maire : Si, vous croyez qu'on finance les dirigeants, non, on finance les équipes.

Mme HAGEL : Je n'ai pas du tout dit cela, et je ne pense pas cela, pas un instant ! J'ai parlé de deux conceptions du sport.

M. LE LAMER : Sachez quand même que les dirigeants du club de Football ont changé, c'est juste une information.

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Je vais reparler du football mais ce n'est pas polémique, c'est juste une question : l'année dernière, en 2016, l'avenant accordait 133 000 € pour former 500 jeunes à la pratique du football puisque c'est séparé en trois parties, et aujourd'hui vous n'accordez que 127 000 € pour 550 jeunes, soit 50 jeunes de plus, ce qui vous permet d'augmenter de 60% le secteur des seniors. Comment l'expliquez-vous ?

M. le Maire : Vous avez dit combien ?

Mme DELPECH : 16 000 contre 10 000.

M. le Maire : Oui, 6000 de plus. Si vous voulez mentir, sortez un pourcentage ! Cela fait 6000 € de plus, c'est tout à fait négligeable sur 153 000. Vous trouvez que c'est important ?

Mme DELPECH : Non, on est passé de 10 000 à 16 000.

M. le Maire : Oui, mais ce n'est rien !

Mme DELPECH : Mais on les a enlevés aux jeunes.

M. le Maire : En général, les clubs demandent qu'on soutienne fortement l'équipe senior et néglige les jeunes, nous, on impose l'inverse, 10 000 ou 16 000, c'est négligeable, c'est 10% des sommes totales que l'on donne au football. On donne 140 000 aux jeunes pour le foot, et

16 000 pour l'équipe Première. Ce n'est pas beaucoup. Au départ le club aurait aimé plus, mais on a limité.

M. LE LAMER : Et ce ne sont pas des primes.

M. le Maire : D'abord le club perd pas mal de matchs en ce moment, donc il n'y a pas beaucoup de primes à payer effectivement, cela tombe bien, mais de toute façon, depuis l'origine il n'y a pas un centime de fonds publics qui va au paiement de primes.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

M. le Maire : Madame Delpech refuse son soutien aux clubs sportifs, on leur dira que vous vous abstenez, que vous ne soutenez pas. Vous serez dénoncée sur les stades !

VIII - AFFAIRES DIVERSES

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

(Rapporteur : Mme Anny Léon)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, 1 ne prenant pas part au vote, M. Serin.)

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR 2017.

(Rapporteur : M. Saïd Ait-Ouaraz)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : M. Aït-Ouaraz vient de bien nous détailler les différentes subventions accordées aux associations, moi je voudrais mettre l'action sur la cohérence. En fait si nous comparons avec l'an

dernier, nous pouvons noter une cohérence dans l'évolution des actions. Le pilier cohésion sociale est toujours bien doté avec un budget de 1.422.076 € et l'essentiel des actions sont reconduites ; je ne détaille pas les actions puisque cela a été fait, je prends une vision globale.

Par contre je reprends une continuité qui est l'Espace Collégiens de Nouvelles Dimensions qui est repris par l'IFAC et le Club Ado Réussite. Au niveau de l'action, donc, il n'y a pas de changement du tout, ce qui est tout à fait positif.

Une seule action voit ses subventions beaucoup augmenter : Parents à l'ère numérique du PIMMS, qui est passée de 17 902 € en 2016, c'était alors une nouvelle action, à 240 675 € cette année. Je vous ai demandé tout à l'heure de quoi il s'agissait pour la subvention globale du PIMMS, vous deviez voir à quoi cette action correspondait, si c'était l'action globale du PIMMS ou bien si c'était uniquement l'action Parents à l'ère numérique.

Le pilier Cadre de vie comme le pilier Développement économique voient leurs actions confortées ; mais la lutte contre le chômage des jeunes devrait être intensifiée dans ce cadre comme dans le droit commun, et on peut penser que les emplois dont nous avons parlé tout à l'heure pourront servir.

L'an dernier nous avons regretté que le pilier Citoyenneté et Laïcité n'apparaisse pas, à l'exception de l'action d'Activ'Doré qui s'intitule Citoyenneté, il est toujours absent cette année et nous le regrettons même si nous reconnaissons qu'il peut s'agir d'objectifs transverses, ce pilier mérite d'être mieux pris en valeur.

Une action peine à se mettre en place et à s'institutionnaliser : il s'agit du soutien à la parentalité, c'est pourtant la prévention aux problèmes de délinquance, une aide à l'intégration, une ouverture à la laïcité et un appui à la citoyenneté. Des tentatives ont eu lieu mais elles

semblent timides et ne concerner qu'un public restreint. Que les parents soient partie prenante de la scolarité de leurs enfants est une exigence capitale pour un aboutissement positif de la réussite éducative, ce que rappelle d'ailleurs récemment une instruction gouvernementale, et il convient d'aider les parents dans cette direction.

Nous saluons le renouvellement de l'initiative prise l'an dernier par la Ville et les services de se donner une enveloppe complémentaire de 15 000 €, ce qui permettra de financer d'autres projets, c'est une anticipation tout à fait positive.

Je voudrais insister sur les locaux du PIMMS qui, Monsieur le Maire, doivent subir des aménagements pour que toutes les actions puissent y avoir lieu dans de bonnes conditions. Il faut investir, je sais que ce ne sera pas pour tout de suite.

M. le Maire : Si, on va le faire rapidement.

Mme CHARRIER : Ce sera bien parce qu'ils en ont besoin, ce ne sera pas du luxe.

M. le Maire : C'est prévu et c'était promis.

Mme CHARRIER : Très bien. Les bilans des activités nous ont été transmis et je dois saluer ce geste car ça n'a pas été toujours comme ça, donc merci à M. Aït-Ouaraz et aux services, ainsi que le tableau des coûts de financement de 2017.

Donc pour nous, ce qui est important, j'insiste, je le disais au début, c'est la cohérence et l'efficacité des actions. Les services vont dans cette direction et nous appuyons leurs efforts.

M. le Maire : Merci, Mme Charrier. D'autres interventions ?

Mme BERGEROL : Je voulais souligner l'engagement du Département auprès de la Ville dans ces actions et souligner qu'en effet, ici comme ailleurs, le couple département/commune est très efficace.

Par ailleurs je voulais aussi en profiter pour répondre à une remarque que M. Rufat a faite tout à l'heure sur les soi-disant manques d'investissements qu'il y aurait eus avant 2002. Je suis tout à fait d'accord avec le fait que M. le Maire et notre équipe ont investi largement, après on a toujours l'impression de voir des bâtiments et qu'ils ont toujours existé. Néanmoins je vous rappelle qu'il y avait eu le marché, qu'il y avait eu la crèche La Source, qu'il y avait eu la Maison des Antoniques, et qu'il y avait eu aussi la Médiathèque à La Fontaine, et je suis sûre que j'en oublie. On n'était quand même pas dans la Pampa ! Je défends mon binôme.

M. FEUILLADE : J'ai bien compris, justement là-dessus, rappelez-vous, à l'époque la ville d'Antony était classée dans les villes de plus de 50 000 habitants avant-dernière pour l'investissement au niveau national.

M. le Maire : Et maintenant nous sommes les premiers.

Mme BERGEROL : Tous ces équipements ne se sont pas faits tout seuls !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, 1 ne prenant pas part au vote, Mme COVI.)

23 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES.

(Rapporteur : Mme Anny Léon)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée par 47 voix Pour, 2 ne prenant pas part au vote,
M. Serin et Mme Covi.)**

24 - AUTORISATION DE VERSEMENT DE 23 000 € DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS.

(Rapporteur : M. Saïd Ait-Ouaraz)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Il ne s'agit que de la subvention du mois de janvier, ce n'est pas pour solder la liquidation, c'est pour le travail du mois de janvier, et ce sera prélevé sur la subvention versée à l'IFAC, ce sera ça de moins pour l'IFAC.

M. RUFAT : C'est une décision sur le premier trimestre pour les locaux ?

M. le Maire : Oui.

Mme DELPECH : J'ai une question et une remarque : d'abord ma question : à la fin du rapport deux personnes n'ont pas été reprises, pourquoi ? Et quelles étaient leurs missions ? Est-ce que cela impacte le fonctionnement ?

M. le Maire : Il s'agit de deux personnes qui ne font pas partie des agents utiles pour l'Espace Collégiens. Nous n'avons repris que l'action Espace Collégiens, le reste ne nous intéresse pas.

Mme DELPECH : Dans ce rapport il n'est pas fait mention de la cause probable de la liquidation judiciaire de l'association, en l'occurrence le jugement de la Cour d'Appel de Versailles du 8 septembre 2016 qui confirme le jugement du 10 juillet 2014 prononcé par le tribunal des Prud'hommes de Boulogne. Celui-ci concerne le licenciement en 2012 du directeur général et créateur de l'association, licenciement intervenu à l'arrivée d'un nouveau président. En effet, la Cour a estimé le licenciement pour faute grave injustifié et il s'ensuit une condamnation de l'association à plus de 80 000 € d'indemnités. Faut-il conclure à la lecture de cet arrêt que la maire-adjointe en poste en 2012 a simplement suivi

l'avis du nouveau président de l'association sur de supposées anomalies financières sans chercher à en savoir plus alors que l'argent des Antoniens était engagé ?

Ceci nous ramène à la nécessité pour la Ville de contrôler l'utilisation des subventions qu'elle octroie aux associations, d'autant plus que c'est bien ce qui risque d'arriver aussi à Antony Sport Football si vous laissez la situation continuer de se dégrader.

M. AIT-OUARAZ : Il ne me revient pas de commenter des aspects privés liés à l'association, nous sommes là pour défendre les intérêts des Antoniens, on a été à la fois vigilants et prudents en ce qui concerne cette affaire concernant Nouvelles Dimensions, on regarde aujourd'hui l'avenir, on a avant tout cherché à protéger pour que continuent les actions vis-à-vis des jeunes du quartier, premièrement ; et deuxièmement on s'est soucié également de continuer la poursuite des emplois, alors pas tous, uniquement les plus utiles, c'est là le point d'attention de la Ville d'Antony. Si on voulait commenter la vie interne d'une association, on y passerait la soirée comme pour le football par exemple.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2017.

(Rapporteur : Mme Sophie Sansy)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : La sécurité est un droit pour tous, et en particulier pour les plus faibles. Quatre projets sont en cours dans cette

délibération. Mme Sansy vient de les expliquer, je n'y reviendrai pas, je voudrais simplement dire que pour ACTIVAC on se posait des questions sur le contenu exact et le bilan. Le bilan nous a été transféré il y a peu de temps, on n'a pas eu le temps de le voir mais nous l'avons entre les mains et nous aurons la réponse.

Le projet de prévention de la radicalisation qui est rattaché au Contrat Ville est certes transversal mais il n'affiche pour l'instant aucune action précise. J'espère que par la suite on pourra savoir quelles sont les actions réellement envisagées parce que dans l'autre délibération, le contrat est très général aussi.

Mme SANSY : Pour les plus jeunes, pour la prévention de la radicalisation, il y a eu une séance de cinéma qui s'est faite au cours de l'année écoulée, c'est un exemple.

Mme CHARRIER : C'est juste une action ponctuelle, ce n'est pas un programme de déradicalisation, cela me paraît peu de chose.

Mme SANSY : Il y a eu aussi des ateliers de travail sur l'esprit critique, ou de meilleure appréhension de l'outil informatique notamment la manière dont on l'aborde, avec des contenus de ce qui est présenté ; les choses se mettent en route progressivement.

Mme CHARRIER : C'est vrai que c'est transversal et que ça passe à travers un certain nombre de formations dans d'autres types d'ateliers.

D'autre part il y a le projet Voisins Vigilants. Nous sommes très sceptiques sur ce projet, nous nous demandons même dans quelle mesure il concerne vraiment les Antoniens.

Mme DELPECH : Je suis assez choquée, ce rapport me semble choquant parce qu'il juxtapose des actions préventives à visée éducative et des actions de surveillance ainsi que des actions publiques avec une action privée qu'est le dispositif Voisins Vigilants. On parle d'éducation et en même temps on a laissé filer le réseau éducation prioritaire pour les

écoles et le collège du quartier il y a deux ans. Où est la cohérence ? On axe le phénomène de radicalisation sur un quartier alors que vous-même, Mme Sansy, vous avez dit et c'est exact que cela touche tous les milieux sociaux et géographiques, mais il n'y a qu'un quartier qui est marqué.

Mme SANSY : Ce sera corrigé.

Mme DELPECH : D'accord. Cette confusion laisse la place à la diffusion d'une idéologie de la peur notamment avec ce dispositif Voisins Vigilants basé sur les alertes et la veille d'un comportement anormal d'un individu suspect, dispositif également basé sur un système hiérarchisé qui comprend un référent, des adjoints, des voisins. Qu'est-ce qu'un individu suspect ? Dans notre actualité où les contrôles au faciès posent problème, soyons effectivement vigilants face aux dérives. Bien sûr que ce dispositif a la faveur des polices qui n'en peuvent plus d'être en sous-effectifs, la justification est simple : c'est un dispositif qui rassure, vous venez de le dire, les horribles autocollants jaunes sont censés faire peur, ils me font peur à moi en tout cas, donc le dispositif est efficace.

Aucun chiffre sérieux n'a été démontré alors que des expériences existent depuis au moins 2006. La proposition de l'enquête parlementaire du député communiste Alain Bocquet a été rejetée, qui aurait permis de vérifier si ce dispositif est en conformité avec la loi française et les valeurs des principes républicains.

Il n'est pas question bien sûr de minimiser les incivilités et les problèmes de sécurité mais d'autres dispositifs associatifs ont été développés, qui s'adressent d'abord à l'esprit de solidarité, d'échange et de partage, de convivialité entre voisins, et non d'abord au sentiment d'insécurité. Rétablir une police de proximité serait aussi une des solutions et la ville de Valenton m'a communiqué un schéma que je montre à la caméra, en fonction des années, lorsque la police de proximité était présente avant les années 2008 et lorsqu'elle a été

supprimée après, les faits constatés par la police sont remontés dans cette ville. C'est un exemple.

Je termine sur l'aspect coût et privé de ce dispositif qui s'avère très juteux puisque le chiffre d'affaires de cette société a été multiplié par plus de 10 entre 2010 et 2013, passant de 21 000 € à 266 000 €.

Mme SANSY : Peut-être quelques mots pour rebondir sur ce que vous venez de dire : tout d'abord concernant votre remarque sur l'aspect prévention de la radicalisation, je vous indique que j'ai fait corriger la partie Quartier de Ville dans le rapport n° 27 et je m'étonne que ça n'ait pas été repris ; il doit y avoir un copier-coller qui a été raté ; en tous cas effectivement c'est la commune qui est concernée et en aucun cas un quartier spécifique.

Ensuite je ne pense pas qu'il soit très utile d'être choqué par la compilation de ces différentes propositions, elles tiennent essentiellement au fait qu'il y a un certain nombre de critères qui sont définis dans les appels à projets départementaux, et l'ensemble de ces actions s'inscrit dans les critères qui nous sont proposés, étant précisé également que ces subventions sont attribuées au titre de la prévention de la délinquance mais aussi au titre de la sécurité. Donc on est sur deux aspects qui sont quand même en lien l'un avec l'autre puisque plus on prévient la délinquance et plus on a une sécurité qui s'installe.

Cela dit, en matière de sécurité il y a parfois un certain nombre de mesures à prendre. Le projet Voisins Vigilants démarre mais connaît un certain succès ; les personnes sont extrêmement intéressées par ce dispositif.

M. RUFAT : Vous faites un vote bloqué ?

Mme CHARRIER : Nous avons un problème si vous faites voter tout en même temps ; nous sommes pour la sécurité et pour la prévention mais contre les Voisins Vigilants, vous mettez tout en même temps ?

M. le Maire : Oui, on vote un programme d'actions.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 1 voix contre et 2 abstentions).

26 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2017.

(Rapporteur : M. Saïd Ait-Ouaraz)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS PREVENTION DE LA RADICALISATION ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020.

(Rapporteur : Mme Sophie Sansy)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Compte tenu de ce problème très complexe, le contenu de cette annexe m'interroge : une politique de prévention primaire, oui, à 100%, mais pour une politique de détection et de signalisation cela pourrait être à double tranchant et ne devrait relever à mon sens que de la police de proximité et de la police de renseignement qui devraient avoir encore une fois les moyens humains et techniques de travailler. Donc la question que je me pose est : comment distinguer les actions de prévention et les actions de repérage qui n'ont pas les mêmes objectifs ? Quelle va être l'attitude des jeunes en mal-être ou en rébellion sachant qu'ils sont en face d'un travailleur social chargé éventuellement de détecter une éventuelle radicalisation ? Quelle confiance peuvent-ils alors avoir envers leur interlocuteur ?

Mme SANSY : Il y a plusieurs questions dans ce que vous indiquez : il s'agit de toute façon ici de prévention primaire, on est bien

d'accord, et pas de prise en charge de personnes présentant une dangerosité avérée. Les communes n'ont pas à agir dans ce secteur-là qui est réservé soit aux services de police et de justice soit aux services spécialisés.

Concernant votre demande de précision sur la différence entre prévention et repérage, j'ai quand même le sentiment que vous êtes un peu passée à côté de l'action de formation que nous avons proposée l'année dernière ; ou bien je me suis mal exprimée ou bien je n'ai pas fait passer de message suffisamment clair. Depuis 2014, ou 2015, en tout cas de manière certaine, le Gouvernement et les différents professionnels ont tenté par tous les moyens possibles de faire savoir que le repérage était aujourd'hui l'affaire de tous, des familles pour commencer, des proches, des professionnels quels qu'ils soient, enseignants, éducateurs, policiers, gendarmes, ingénieurs, peu importe. A partir du moment où l'on peut avoir un doute sur l'éventuelle radicalisation d'une personne, un doute cela veut dire qu'on peut se tromper, mais à partir du moment où l'on a un doute, il est de l'intérêt de cette personne d'effectuer un signalement. C'est intéressant de signaler une jeune fille avant qu'elle parte en Syrie, il vaut mieux le faire avant qu'après. C'est intéressant de signaler un jeune quand il est en début de processus. Et si on se trompe, tant pis on s'est trompé, c'est un peu comme pour l'enfance en danger, il vaut mieux signaler un risque pour un jeune avant que le risque soit avéré et qu'il soit trop tard pour le jeune. On est sur cette logique-là, et cette logique est bien comprise de tous aujourd'hui et au premier chef des gens qui sont chargés dans un second temps de vérifier si ce signalement était pertinent ou s'il était trop alarmiste ou si tout simplement il n'avait pas lieu d'être. Donc le repérage c'est l'affaire de tous, et un jeune n'a pas à s'inquiéter quand il est face à un éducateur, il n'est pas plus mal loti que quand il est face à ses parents, à ses meilleurs

amis ou à ses voisins qui sont tout aussi pertinents pour signaler s'ils ont des raisons de le faire.

Mme DELPECH : La limite est vraiment fragile !

Mme SANSY : La limite est fragile mais comme vous l'avez signalé très justement tout à l'heure, c'est un problème qui peut concerner n'importe qui dans la population ; de ce fait il n'y a pas des gens qui sont mieux placés que d'autres pour signaler, par contre il y a des gens mieux formés que d'autres. Mais la formation c'est aussi aujourd'hui l'affaire de tous.

(Vote à main levée ; délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE RACHAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT URBAIN.

(Rapporteur : Mme Perrine Précetti)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'est le pragmatisme qui prévaut là comme pour la restauration scolaire en termes d'analyse des besoins, et le prestataire ou la prestation ne faisant pas affaire, on va reprendre en interne ou en régie. Je crois que c'est le dernier jour et donc on peut en parler, on ne va pas dévoiler de secrets.

Il y a une phrase que j'avais relevée et dites à Mme Précetti : « Le conseil aura à connaître dans une prochaine séance les conséquences de cette mesure », je trouve que c'est assez cavalier de venir nous dire : vous votez, vous faites le chèque en blanc et on verra plus tard !

M. le Maire : On décidera plus tard, oui.

M. RUFAT : Vous aurez les conséquences de cette mesure, enfin vous aurez à connaître...

M. le Maire : On en aura les conséquences, mais on va le décider ensemble, ne croyez pas que je décide tout seul.

M. RUFAT : Ce serait intéressant d'avoir une idée de la politique tarifaire que vous allez mener, quels sont vos objectifs, qu'est-ce que vous avez derrière la tête sur le stationnement en surface, sur le stationnement souterrain, c'est comme ça qu'on dit, on ne dit pas « enfoui » mais « souterrain » ? Quel est l'objectif que vous poursuivez dans cette reprise ? Avez-vous une liberté tarifaire ? Si oui, vous avez une idée que le prestataire actuel ne vous accorde pas j'imagine.

Deuxième question qui vient avec cette dépénalisation : est-ce que votre objectif de surveillance de stationnement va s'étendre sur la totalité de la ville et notamment des quartiers pavillonnaires où les gens ont pris la mauvaise habitude de se garer devant chez eux, sur le trottoir, leurs véhicules empêchant la circulation des piétons sur les trottoirs, circulation à laquelle je tiens, la circulation douce des piétons, ils ne peuvent plus emprunter les trottoirs mais sont obligés de marcher sur la chaussée, ce qui n'est pas le lieu idéal pour les piétons.

C'était mes deux questions, j'ai bien compris que c'est une régie qui va reprendre et on en verra les détails si j'ai bien compris plus tard. Mais pouvez-vous répondre sur la politique que vous voulez mener, sur vos objectifs et sur la pression que vous allez mettre sur les voitures qui utilisent l'espace publique de manière indue ?

Mme PRECETTI : Sur la politique de stationnement, je l'ai dit clairement, c'est de reprendre la maîtrise pour avoir beaucoup plus de souplesse dans les tarifs pratiqués. Pourquoi faire de la souplesse ? Par exemple pour répondre davantage à la demande de nos concitoyens par rapport aux commerces du centre-ville, il y a un certain nombre de demandes, on manque peut-être d'une certaine souplesse pour adapter les choses, en tous cas adapter les tarifs de notre stationnement.

Et par rapport à votre deuxième question, je ne sais pas si vous ne confondez pas la dépenalisation du stationnement avec le reste, ce n'est que pour le stationnement payant, ce n'est pas une réforme qui touche le stationnement non payant. Ce sont deux choses différentes. La dépenalisation, c'est autre chose.

Mme HAGEL : Cela veut dire que les gens vont continuer tranquillement rue Mounié à se garer ?

Mme PRECETTI : Non, pas du tout, cela restera du stationnement payant.

Mme HAGEL : Ils ne sont jamais verbalisés.

Mme PRECETTI : Si, il est faux de dire qu'ils ne sont jamais pénalisés, ils le sont parfois, et pas que par la police municipale d'ailleurs, par la police nationale aussi. Cela restera du stationnement gênant, cela ne change rien, et cela restera des procès-verbaux, mais on sera dans du pénal alors qu'on ne le sera plus pour du stationnement payant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE EN PLACE AUPRES DES COMMERÇANTS DE LA VILLE DE LA CHARTE QUALITE CONFIANCE 2017.

(Rapporteur : M. Fabien Hubert)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai regardé sur le site, je n'ai pas trouvé tout à fait les mêmes chiffres, mais je ne dis pas polémiquer sur les chiffres. La Charte Qualité Confiance ? c'est le premier niveau de la Charte Qualité de la Chambre des Métiers, il y a aussi le niveau Performance qui a été obtenu

par plusieurs participants de la ville d'Antony, est-ce qu'il est aussi prévu une montée en gamme de l'accompagnement de la Ville pour le deuxième niveau de qualité proposé par la Chambre de Métiers ?

M. HUBERT : On ne l'exclut pas dans les années à venir mais disons que notre objectif premier pour l'instant est d'assurer que le maximum de commerçants de la ville adhère au dispositif, et donc notre objectif est le maintien de ce niveau-là en augmentant le nombre de commerçants qui adhèrent à l'opération ; après on verra.

M. RUFAT : Il y a des éléments intéressants dans le deuxième niveau : il y a la transmission des savoirs et le respect de l'environnement. Ce sont des éléments importants à prendre en compte.

M. HUBERT : Je sais mais je maintiens ce que je viens de te dire, on progresse en assurant déjà son passage au premier niveau, ce qui n'est pas le cas de la plupart des commerçants d'Antony aujourd'hui, et ensuite on passera au niveau supérieur étape par étape.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

30 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR FIXANT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT D'ANTONYPOLE INNOVATION.

(Rapporteur : M. François Goulette)

M. GOULETTE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un dossier sur les entreprises et l'innovation est présenté dans le dernier journal municipal Vivre à Antony de mars présentant des exemples d'entreprises et d'habitants innovants. Ces habitants et ces entreprises créent de nouveaux produits, de nouveaux services et de l'emploi sur notre ville et aux alentours.

Les entrepreneurs innovants comme ceux-là nous ont fait état du besoin d'un lieu facilitant la création et le développement de leur activité,

permettant d'adapter leur croissance et leur recrutement à l'évolution des demandes de leur marché et de leurs clients. Ils ont des demandes spécifiques et il n'existe pas aujourd'hui d'offre adaptée pour cela. C'est pourquoi nous vous proposons, pour attirer ces initiatives et ces créations sur la ville, une offre d'accueil et d'animation pour les jeunes entreprises innovantes appelées Antonypole Innovation. Située au sein d'Antonypole cette initiative se situe également dans la continuité de nos actions pour préfigurer la mutation à venir de ce quartier.

Les postes de travail d'Antonypole Innovation au nombre d'une cinquantaine répartis sur une vingtaine de bureaux sont destinés à accueillir en priorité des entreprises innovantes en croissance. Quelques entreprises y sont déjà présentes ou sont en cours d'installation et plusieurs candidatures doivent être examinées prochainement.

La délibération proposée ce soir concerne les modalités de mise à disposition des locaux, les entreprises intéressées doivent faire acte de candidature avec un dossier expliquant leur projet économique, le caractère innovant de leur offre ou de leur modèle, ainsi que leurs perspectives de créations d'emplois à court terme. Ce dossier sera examiné par un comité d'agrément destiné à éclairer les choix d'acceptation sur des critères techniques et permettant de construire une identité du lieu, le comité d'agrément fait participer en les y associant des acteurs du tissu économique local.

Enfin, un tarif mensuel par poste de travail a été fixé, volontairement attractif pour ces entreprises.

M. le Maire : Des questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**31 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE
ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2017. (PREMIERS JURY)**

(Rapporteur : M. David Passeron)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Mis à part deux projets qui ne sont que d'aventure, les autres projets se rapportent à l'humanitaire et montrent que les jeunes Antoniens ont le souci de la découverte de l'autre et de la solidarité, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Cependant, bien des projets proposés sont ceux d'étudiants déjà financés me semble-t-il par des associations étudiantes puissantes, association Pharmacie Solidaire et association d'étudiants en Médecine. Je m'interroge sur d'autres jeunes qui pourraient peut-être aussi faire des actions humanitaires. Le Onze ne pourrait-il pas avoir vocation à stimuler et aider des projets de jeunes moins diplômés ou de lycéens de différents quartiers, -car si l'on regarde, c'est quand même un peu centralisé- afin qu'eux aussi et beaucoup de jeunes Antoniens puissent s'investir à travers la planète dans des voyages humanitaires ?

M. PASSERON : Il n'y a absolument aucune restriction, on reçoit tous les jeunes qui sont intéressés, après ce n'est pas nous qui les choisissons. On fait de la publicité de manière égale grâce notamment au journal Zéno dans tous les collèges, dans tous les quartiers et au lycée. Aucune discrimination.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, 1 ne prenant pas part au vote, Mme Fauret.)

**32 - ADHESION DE LA VILLE AU SYNDICAT NATIONAL DES
MONITEURS CYCLISTES FRANÇAIS.**

(Rapporteur : M. David Passeron)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je ne vais pas laisser passer une délibération sur le vélo sans intervenir, vous le pensez bien ! En plus cette délibération est surtout prévue pour Samoëns et il se trouve que les moniteurs des équipes françaises sont des spécialistes du VTT en montagne, et ma demande puisqu'on est là dans le budget, est la suivante : cette association prévoit de faire du vélo sur la neige, est-ce que Samoëns va se lancer sur des vélos sur la neige ? Ce sont des vélos un peu spéciaux avec des gros boyaux boudin ? C'est une autre façon de faire des sports d'hiver, et comme cette association est spécialisée, ça vaut le coup et c'est une excellente nouvelle que je vous soumets.

M. le Maire : A priori ce n'est pas prévu, mais pourquoi pas ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

33 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION RESEAU 92-RESEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DES HAUTS DE SEINE

(Rapporteur : Mme Isabelle Rolland)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

34 - ADOPTION D'UN CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE.

(Rapporteur : Mme Stéphanie Schlienger)

Mme SCHLIENGER : Pour les spectateurs qui regarderaient en Replay, qu'ils sachent qu'il était plus de 1h du matin pour nous, et pour Mme Hagel qui trouvait tout à l'heure « lamentable » d'avoir un conseil municipal à 20h, je rappelle que cela a été décidé en conseil municipal en début de mandat justement pour concilier la vie privée, personnelle, et

prendre en compte aussi les contraintes professionnelles et familiales, et je pense que c'est tout à l'honneur du Maire de s'être entouré de personnes d'expérience, d'actifs, et d'essayer de concilier au mieux le mandat électif et le travail. Je pense que c'est important d'avoir des élus qui représentent les habitants dans leur diversité, quelle qu'elle soit, retraités, jeunes parents, jeunes travailleurs, etc.

Vu l'heure, de toute façon on ne peut être que positifs et se dire que les programmes TV nous feront moins de concurrence par rapport à l'audimat. Et au journal de 20h qu'on a loupé, il y a la chaîne de Monsieur Drahi pour l'info en continu à 2h du matin si on le souhaite.

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : C'est un renouvellement.

(Vote à main levée, délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

35. ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAF DES HAUTS DE SEINE DANS LE CADRE DU VERSEMENT DE LA PRESTATION DU SERVICE UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE.

(Rapporteur : Mme Stéphanie Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On va voter mais vous avez vu qu'ensuite on va prendre un vœu contre. On vote parce qu'il le faut, sinon on n'aurait pas de sous du tout, mais on est contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

36 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE DANS LE CADRE DU VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

(Rapporteur : Mme Stéphanie Schlienger)

Mme SCHLIENGER : Ce point concerne la formulation d'un vœu étant donné les modalités du versement de cette PSU dont on vient de parler qui contraignent les villes sur plusieurs points, notamment à ce jour le taux de financement n'est connu que jusqu'en 2017, donc les villes ont du mal à se projeter pour l'avenir, et c'est un vrai souci pour une ville comme Antony qui a beaucoup de places en crèches, on a besoin d'avoir une visibilité financière à long terme. C'est pour cela aussi que certaines villes ferment des crèches actuellement. Ce n'est pas que pour cela mais il y a des villes qui ferment des crèches actuellement, pas seulement pour ces raisons mais aussi pour des histoires de dotations moindres mais enfin ce sujet peut en faire partie.

Deuxièmement le versement est aussi conditionné au seul critère du taux de facturation, c'est-à-dire qu'en fait la CAF va prendre en compte dans son financement les heures de présence réelle de l'enfant. Pour essayer de vous donner un exemple concret : pour un contrat journalier de 10 heures que des parents vont contracter, la CAF pour nous rembourser à nous ville à hauteur de 30% souhaite que l'enfant soit réellement présent 10 heures. Il y a certaines journées où ce sera le cas, la plupart des journées seront de 10 heures effectives mais cela ne prend pas en compte la réalité sur une année où l'enfant va être absent parce qu'il est malade ou parce qu'il y a des congés, ou tout simplement un grand-parent rentre plus tôt et prend l'enfant, il croit soulager en plus les

équipes et faire plaisir à l'enfant, celui-ci du coup n'est plus en collectivité, c'est le contraire qui se passe, c'est-à-dire qu'on n'est plus au taux réel de présence et on ne va pas être facturé.

Il y avait une souplesse jusque-là qui était accordée, depuis plusieurs années, maintenant on nous demande d'appliquer ce principe.

Et puis ce qui est dommage aussi, c'est que dans ce cas-là la CAF ne prend pas en compte la dynamique de la politique familiale. On met sur le même plan des villes qui ont une crèche et puis celles qui offrent une vraie diversité en matière de modes de garde. Si l'on n'est pas tout à fait au taux de présence réelle, cela n'a pas le même impact selon la ville.

Mais cette réforme a aussi des avantages : Il y a l'idée de faire des économies derrière, certes, mais elle peut aussi amener certains « plus » à des parents en proposant des contrats qui pourraient coller au plus juste à leurs besoins et aux finances, c'est-à-dire qu'on peut avoir des contrats de 7 heures 30 jusqu'à 10 heures 30, ce qui élargit un peu l'offre, et les parents maintenant peuvent poser autant de congés qu'ils le souhaitent ; sur Antony, déjà on était plutôt « généreux » dans le sens où les parents pouvaient poser jusqu'à 7 semaines de congé, la plupart des villes faisaient parfois moins, parfois autant, mais jamais plus.

La problématique, c'est qu'en contrepartie les familles sont obligées de prévenir trois mois à l'avance pour leurs congés. C'est quelque chose d'imposé par la CAF. Or dans le monde du travail actuellement c'est très compliqué. J'ai reçu beaucoup de familles cet après-midi qui m'ont dit ne pas pouvoir prévoir aussi longtemps à l'avance, pour elles donc ça a peu d'intérêt, ça leur pose des difficultés. Et difficulté aussi pour le gestionnaire, parce qu'aller organiser convenablement un taux d'encadrement correct sachant qu'on ne sait pas à quel moment les parents vont prendre leurs jours, c'est très compliqué. C'est notre « cuisine interne » je dirai mais pour les parents,

finalement ça ne correspond pas à une réalité parce qu'on a eu besoin d'avoir des projections, on a fait des questionnaires envoyés aux familles pour organiser la rentrée au mieux et finalement, pour elles ça pose un vrai problème cette histoire de délai de trois mois. Et les petits contrats de 7 heures 30 intéressent au final très peu de familles.

Pour toutes ces raisons, et j'ai participé à un réseau Enfance 92 soutenu par les maires de France et les maires du Département pour faire pression auprès de la CNAF pour que soient prises en compte toutes ces problématiques, on émet donc ce vœu pour que si jamais il y avait des changements, des assouplissements, on puisse les intégrer dans cette nouvelle convention qu'on vient de voter juste avant.

M. le Maire : Merci Stéphanie.

Mme HAGEL : Merci pour cette présentation. Nous avons déjà discuté en aparté de ce sujet qui est très important pour les Antoniens, il y a quand même beaucoup d'enfants Antoniens qui bénéficient, et je dis bien « bénéficient » de ce service, ce sont des équipements de qualité, par contre il y a deux choses que je voudrais dire : sur un sujet aussi important, on aurait bien aimé une commission parce que je dois dire franchement qu'il y a de grandes zones d'ombre dans ce vœu.

De fait, si j'ai bien compris, le 92 avait une situation dérogatoire, c'est-à-dire qu'il avait le droit à une certaine souplesse, alors que dans d'autres départements, visiblement la loi CAF s'appliquait de cette manière-là. Donc c'est très bien pour notre ville et dans les autres villes, parce que finalement c'est surtout la ville que ça met en difficultés, elle ne peut pas prévoir, c'est très compliqué, je le reconnais, par contre pour les familles, en dehors des congés à prévenir trois mois à l'avance... d'ailleurs je voudrais vous poser une question : pour ceux qui ne préviennent pas trois mois à l'avance, qu'est-ce qui leur arrive ?

Mme SCHLIENGER : On ne peut pas accepter parce que nous, derrière, nous devons mettre le personnel en adéquation, on ne peut pas fonctionner comme ça.

Mme HAGEL : Oui mais pendant les vacances les enfants ne sont pas là. Donc dans ce cas vous n'avez pas besoin de personnel ?

Mme SCHLIENGER : Il faut aussi être en adéquation, on ne va pas prendre 10 personnes pour deux enfants à garder.

Mme HAGEL : Mais si les familles ne savent que 15 jours à l'avance ou un mois avant qu'elles vont avoir 8 jours de vacances, que vont faire les parents ? Ils ne vont pas mettre leur gamin à la crèche. Alors qu'est-ce qui va se passer ?

Mme SCHLIENGER : Ils seront facturés même s'ils n'ont pas pris le nombre de jours qu'ils avaient sollicités au moment du contrat.

Mme HAGEL : D'un autre côté vous dites que c'est au temps réel, donc quand les grands-parents vont chercher les gamins en crèche, de fait ça va être du temps de présence en moins. Alors c'est du temps de présence en moins pour la Ville, mais quid des parents ? Ils vont payer moins ?

Mme SCHLIENGER : Non.

Mme HAGEL : Alors c'est vraiment pour la Ville.

Mme SCHLIENGER : C'est financièrement pour la Ville, mais il n'y a pas que cela, j'ai eu des retours de familles que ça n'intéresse pas. C'est une vraie contrainte pour elles d'avoir à poser leurs congés trois mois à l'avance.

Mme HAGEL : Bien sûr, je comprends bien.

Mme SCHLIENGER : On a mis sur le site une explication pour que ce soit concret et pratique pour les parents, il y a la liste de toutes les questions qui pourraient se poser par rapport à leur contrat, s'ils prennent

une journée de plus ou de moins pour leur enfant, etc...Vous retrouverez tout cela sur le site.

Mme HAGEL : Pour moi ce n'est pas clair.

(Vote à main levée : le vœu est adopté par 43 voix pour, 6 abstentions.)

Mme HAGEL : On s'abstient parce que ce n'est pas clair.

Mme SCHLIENGER : Si, c'est clair, je pourrai vous donner le courrier du Maire, vous verrez.

Mme HAGEL : Au dernier conseil municipal, vous avez dit qu'un vœu ne servait à rien, c'était pour La Poste...

M. le Maire : Mais là on vient de voter un vœu qui nous concerne vraiment directement, ce n'est pas un vœu sur la pluie et le beau temps, c'est un vœu qui nous concerne personnellement pour améliorer la gestion des crèches.

Mme SCHLIENGER : Et les finances, c'est le nerf de la guerre ; si on n'a pas de finances adéquates, on fera moins de prestations.

QUESTIONS ORALES

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, vous avez dû recevoir une lettre de Patrice Leclerc, Maire de Gennevilliers, alertant sur la possible diminution des moyens accordés aux centres de PMI et de planning familial dont les missions seraient recentrées sur les familles les plus vulnérables. Or ces centres sont indispensables dans la prévention médicosociale de la périnatalité de 0 à 6 ans, et certains risquent d'être supprimés par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire, qu'en est-il pour Antony ? Madame la conseillère départementale, vous prononcerez-vous puisque ce sera à l'ordre du jour du Conseil Départemental du 15 mai pour le maintien des

missions de ce service public de proximité qui dispense ses services gratuitement ?

Mme BERGEROL : Il n'y a aucune diminution du service assuré pour les enfants et les mamans, il y a même une augmentation du service en faveur de la prise en charge gratuite de la contraception pour les mineures entre 18 et 21 ans ; il n'y a pas moins de services, il y a plus de services.

M. le Maire : La séance est levée.

(La séance est levée à 1h25.)